



# Bulletin Municipal d'Arette



Inauguré le 29 Août 2025, par Madame Marion Aoustin-Roth, Sous-Préfète d'Oloron Ste Marie, le Centre Culturel Ambille est la réalisation la plus marquante d'une année 2025 pourtant riche en investissements.

## Janvier 2026 – Bulletin n° 25

# Sommaire

<i>Sommaire</i> .....	2
<i>Éditorial</i> .....	3
Séance du 10 janvier 2025 (résumé).....	4
Séance du 21 février 2025 (résumé) .....	6
Séance du 11 avril 2025 (résumé).....	7
Séance du 30 mai 2025 (résumé) .....	9
Séance du 4 juillet 2025 (résumé).....	11
Séance du 5 septembre 2025 (résumé) .....	13
Séance du 31 octobre 2025 (résumé) .....	14
Séance du 13 décembre 2025 (résumé) .....	15
Séance du 19 décembre 2025 (résumé) .....	17
<i>Le syndicat Mixte de la Pierre Saint-Martin.</i> .....	19
<i>La vie communale</i> .....	20
Arette labellisée « ville active et sportive ».....	20
La cyclo Bordeaux-Bilbao a fait escale à Arette .....	21
La belle réussite du cross départemental des pompiers .....	22
Le chantier jeunes mobilisé sur « la colline aux enfants » .....	22
L'association Alpaga'z récompensée au niveau national .....	22
Kokoni récompensé lors des Trophées du Tourisme 64.....	23
Les travaux de ces derniers mois .....	23
L'accompagnement de nos professionnels de santé .....	24
Hommage au général Galharague à l'occasion du 8 Mai .....	25
Construction d'un kiosque remarquable au centre du village.....	25
Un 11 novembre émouvant et sous le soleil .....	26
La commune a signé une convention avec la mutuelle Mutami.....	26
Arette, commune du Pays d'Art et d'Histoire .....	27
Le projet Pyrénée Campus est entré dans sa dernière ligne droite .....	28
Un marché de Noël des plus réussis .....	29
Achat groupé pour des groupes électrogènes .....	29
Le 650 <sup>ème</sup> anniversaire du traité de paix signé à Anso en 1375 .....	29
Le moulin communal remis à flot.....	30
Des nouvelles de nos commerces .....	30
La belle dynamique du Centre culturel Ambille.....	30
Personnel communal : deux départs compensés par deux arrivées .....	31
Quel avenir pour le Centre PEP et le Chalet Nelson Paillou ? .....	31
Les travaux agricoles de ces derniers mois.....	32
Les sentiers du patrimoine et la colline aux enfants .....	32
<i>La vie associative</i> .....	33

# *Éditorial*

Cher lecteur, chère lectrice,

Encore une année de passée et toujours le même constat d'un temps qui file de plus en plus vite entre nos doigts. Il est vrai qu'en lisant ce nouveau numéro du bulletin municipal, chacun constatera que nous ne sommes pas restés inactifs en 2025. Voilà qui explique pour beaucoup que, pris par l'action, nous n'avons pas vu le temps passer.

Passée la crise de nos commerces (page 30), c'est à bras le corps que, dès le début de l'année, la municipalité s'est emparée du **thème de la santé**. Un thème qui sera demain un sujet majeur pour beaucoup d'entre nous.

Parce que notre territoire bénéficie aujourd'hui d'un atout inestimable avec la présence de 3 médecins, dévoués corps et âmes à leur patientèle, nous n'ignorons ni la chance qui est la nôtre ni sa fragilité.

Comme vous le lirez dans les comptes rendus des 10 Conseils municipaux de l'année écoulée, 2025 aura été l'année d'un soutien affirmé à nos professionnels de santé (pages 9- 12-14-17) avec pour projet, en 2028, la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle prenant le relais du cabinet médical actuel (page 24).

Le sport étant une composante essentielle d'une bonne santé, rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'il ait occupé une place de choix dans l'actualité de la commune, jusqu'à nous valoir le label de ville active et sportive (pages 20-21). À cet égard, le **thème du sport santé sera un argument de poids du futur centre touristique « Pyrénée Campus »** dont les travaux ont bien avancé ces derniers mois (page 32).

Comme vous le savez, cet aspect concerne aussi bien les valides que les personnes en situation de handicap, ce qui nous vaudra dès 2026, le précieux **soutien de la Fondation John Bost** (page 28).

Très mobilisés par un projet de cette importance, nous n'en avons pas pour autant oublié les autres compétences de notre collectivité en particulier la **gestion de l'eau et de l'assainissement** qui a fait l'objet, tout au long de ces derniers mois, de nombreuses réunions pour savoir si cette gestion devait rester communale ou basculer dans l'intercommunalité. Le sujet étant d'importance, nous avons décidé de prendre le temps de la réflexion tout en nous faisant aider par un bureau d'étude spécialisé dans ce domaine (page 11).

Autre sujet, tout aussi technique, le futur **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (page 10) nous aura mobilisé autant que faire se peut. Pour rappel, l'ensemble des permis de construire et autres autorisations de travaux ne sont plus instruits depuis longtemps par le service administratif de la commune mais au sein du pôle urbanisme de la CCHB.

En revanche, directement de notre ressort, de nombreux travaux ont concerné, en 2025, bien des aspects de votre quotidien. Des **travaux agricoles** (page 32), à ceux spectaculaires du **pont d'Escamet** (page 24) sans oublier le **magnifique kiosque** (page 25) réalisé par Paul Castagné et Patrice Camblong, ces derniers mois furent particulièrement actifs.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis ces réalisations sans oublier Michel Castagné pour la réhabilitation du **moulin communal** (page 30) et les **membres de la réserve communale** qui durant une semaine ont nettoyé le calvaire, meurtri, en 2024, par la tempête Kirk, permettant ainsi les récents travaux de la **colline aux enfants** (page 32).

Pas en reste, le **personnel communal** aura, lui aussi, pris largement sa place dans la bonne marche de notre collectivité que ce soit à la Pierre St Martin (page 19) ou au village et dans les hameaux (page 31 et 32).

Que tous en soient ici sincèrement remerciés, avec une mention particulière pour la nouvelle secrétaire générale Florence Ruscillo et pour Adèle Daubon, la responsable du **Centre Culturel Ambille**, qui a su impulser une belle dynamique à une structure dont le succès doit aussi beaucoup à son équipe de bénévoles.

Au moment d'écrire les premières pages de 2026, vous découvrirez qu'outre les chantiers à terminer, bien de nouveaux défis nous attendent. La fermeture du Centre PEP (page 31) et presque en même temps le don du Chalet Nelson Paillou, à la Mouline, nous obligent à repenser l'accueil des groupes d'enfants qui furent, durant de nombreuses années, des acteurs importants de notre économie tout en étant aussi source de vie des rues de notre village.

L'expérience nous ayant appris que tout ne pouvait être planifié (crise COVID, tempête Kirk, crise des commerces, fermeture des PEP ...), nous nous en tiendrons à cette certitude, **seuls les chantiers qui sont aujourd'hui financés seront mis en œuvre en 2026**.

Pour le reste, les **élections municipales des 15 et 22 mars** prochains seront l'occasion de découvrir, dans les semaines qui viennent, le programme des candidats qui brigueront vos suffrages pour les six prochaines années.

En attendant cette échéance, l'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture ainsi qu'une très bonne année 2026, faite de **santé, de bonheur et de réussite dans vos projets**.

**Le maire Pierre Casabonne**

# *Les différentes séances du Conseil Municipal*

## *Séance du 10 janvier 2025 (résumé)*

### **Délibération de cadrage du processus de réhabilitation du site « Pyrénéa Campus »**

Monsieur le Maire rappelle que le centre d'hébergement Pyrénéa Campus, situé sur le site de l'ancien collège de la commune d'Arette, est en cours de réalisation. Le projet est porté par la commune avec le soutien de partenaires publics. L'exploitation regroupera les activités d'hébergement avec, à ce jour prévus, 23 appartements accessibles aux handicapés, 12 écolodges, dont 3 dans l'enceinte de l'ancien collège et 9 sur la parcelle adjacente, dite « Martinez ». Est également prévue une piscine dans la cour de l'ancien collège ainsi qu'un petit espace balnéo dans un bâtiment réhabilité de l'ancien collège.

Après avoir engagé une étude approfondie pour concevoir et imaginer le projet, il s'est agi pour la commune, en tant que propriétaire des lieux, de s'interroger sur le mode de gestion à venir. Une étude comparative a été engagée, elle a notamment donné lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse présentant les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion d'un site tel que « Pyrénéa Campus ». Une procédure de sélection d'un opérateur a ensuite été réalisée dans le cadre d'un appel à projet, et la sté SARL Lapédagne a été retenue. Après discussion, la commune et son partenaire ont opté pour un montage contractuel consistant :

- Pour le site de l'ancien collège, à le donner à bail à la Sté SARL Lapédagne, pour gérer un centre d'hébergement ouvert à tous les publics et notamment les publics en situation de handicap, pour une durée envisagée de 25 ans. Cet opérateur versera un loyer à la commune durant l'occupation, permettant d'amortir les investissements communaux, et disposera d'une promesse synallagmatique de vente à son terme. Cette décision se justifie par l'intérêt général du projet et les contreparties attendues (création d'emplois, investissements réalisés sur le site par l'opérateur) et par les garanties en cas de faillite (restitution à la commune des investissements réalisés par l'opérateur sur le site de l'ancien collège).

- Pour le terrain « Martinez », la commune a opté pour une cession à l'euro symbolique à la Sté SARL Lapédagne pour les mêmes raisons que ci-dessus à l'exception des garanties d'une faillite de l'opérateur, ce terrain n'étant plus propriété de la commune.

Il convient désormais de prendre acte de l'avancement du processus, et d'engager la commune dans ce processus qui consiste, pour rappel, à la signature des marchés publics de travaux pour la réhabilitation de l'ancien collège de Barétous, la division parcellaire du domaine de Lapédagne (actuellement parcelle n°A846) pour créer une parcelle afin de la céder à l'euro symbolique à la Sté SARL Lapédagne. Monsieur le Maire précise que dans l'intérêt général d'une opération ayant une destination exclusive d'hébergements touristiques avec la réalisation de certains aménagements sur le site de l'ancien collège (piscine, petite balnéo, installation de lodges, mobilier des appartements etc.) par la Sté SARL Lapédagne, la commune signera en contreparties la mise à bail par location-vente, d'une partie de la parcelle anciennement cadastrée A 846, d'une surface de 5740 m<sup>2</sup> pour une durée envisagée de 25 ans. Monsieur le Maire explique par le détail ce type de montage.

Considérant que la commune d'Arette entend faire avancer le montage du projet de réhabilitation de l'ancien collège de Barétous dénommé « Pyrénéa Campus » à la suite de l'appel à projet ;

Considérant que l'opérateur a été désigné et qu'il s'agit de la Sté SARL Lapédagne,

Considérant la signature du marché public de travaux de réhabilitation par la commune maîtresse d'ouvrage ; Considérant l'intérêt pour la commune que représente ce type de projet, le conseil municipal approuve le processus et le cadrage du montage du futur centre d'hébergement touristique dénommé « Domaine Lapédagne

approuve la désignation de la Sté SARL Lapédagne, lauréate de l'appel à projet, autorise Monsieur le Maire à poursuivre ce processus et à prendre les actes nécessaires à sa mise en œuvre, précise enfin que les frais de géomètre et de bornage seront à la charge de la Commune

### **Projet de Dojo et de salle de musculation dans l'ancien garage Biscay**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 octobre 2024 qui faisait suite à l'exposé au Conseil Municipal de l'opération « 1000 Dojos pour les J.O » par Sébastien Bortoluzzi Président du Dojo de Barétous.

Depuis le garage agricole Biscay a été acheté par la commune le 19 Décembre 2024 et la Fédération Française de Judo a arrêté le projet et son chiffrage définitif.

Monsieur le Maire présente en détail le projet qui envisage d'accorder 210 m<sup>2</sup> pour le Dojo, dont 143 m<sup>2</sup> à l'espace tatami, le reste étant dévolu à l'implantation d'un WC PMR (Personne à Mobilité Réduite) et 2 vestiaires (hommes et femmes) dotés chacun d'une douche.

Monsieur le Maire détaille le devis qui indique que le montant total de l'opération Dojo (avec tapis Noris) est estimé à 195 745 € HT soit 234 895 € TTC. Il présente le plan de financement suivant : Prise en charge par l'Agence Nationale du Sport : 133 132 € TTC Prise en charge par la commune d'Arette : 68 480 € TTC Participation du Dojo de Barétous : 28 283 € TTC Participation France Judo : 5 000 € TTC.

En considérant que c'est la commune qui va financer la participation du Dojo de Barétous par le versement, durant 5 ans d'une subvention de 5656 € X 5 = 28 283 €, (qui seront reversés à la Fédération Française de Judo), on peut considérer que la commune participera à hauteur de 96 763 € TTC soit 41 % de cette opération. Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition du futur Dojo au Dojo de Barétous. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement du Dojo tel que présenté, accepte le plan de financement tel que proposé ci-dessus, dit que cette opération sera inscrite au budget 2025 sous réserve que des aides financières soient obtenues, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du futur Dojo au club local le Dojo de Barétous.

### **Partenariat avec la fondation John Bost.**

Monsieur le Maire rappelle que l'autofinancement de l'opération Dojo correspond peu ou prou à 100 000 €, auxquels il va falloir rajouter l'aménagement des 126 m<sup>2</sup> restants, qui permettront d'y implanter une salle de musculation inclusive ne bénéficiant pour l'instant d'aucune subvention publique. Pour financer cette lourde opération, Monsieur le Maire propose de solliciter la fondation John Bost, qu'il présente à travers le visionnage d'un court film de 5 minutes, qu'il complète avec la remise de documents papier. Il rapporte la rencontre qui a eu lieu en mairie le 19 Décembre 2024 en présence de Monsieur Guillaume de Clermont, Directeur Général de la Fondation John Bost et Monsieur Emmanuel Poussard, Directeur du pôle ressources matérielles. Participaient également à cette rencontre Messieurs Thibault Lassalle et Raphaël Courty, futurs gestionnaires du Domaine Lapédagne. Au cours de cette rencontre, les représentants de la Fondation John Bost ont montré un vif intérêt pour le projet « Pyrénée Campus » dont l'ADN est l'inclusion. Un partenariat où chacun des signataires se retrouverait en accord avec ses valeurs socles paraît envisageable. Ces valeurs sont pour notre collectivité, « l'engagement au service de tous, le respect de la différence quelle qu'elle soit, la solidarité et un goût prononcé pour l'innovation » et pour la Fondation John Bost « l'égalité des chances et la diversité » qui font la richesse de son organisation et la qualité de son action. Ce premier contact ayant été des plus cordiaux et le projet physique du Domaine Lapédagne et ses appartements accessibles à tous types de handicap ayant démarré, il est prévu désormais d'aller plus loin pour travailler un véritable projet de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal invite Monsieur le Maire à se rapprocher de Monsieur Guillaume de Clermont, Directeur Général de la Fondation John Bost, pour lui proposer de réfléchir à un partenariat qui pourrait prendre la forme d'un soutien financier permettant d'alléger le coût pour la commune de la réalisation du Dojo de Barétous et celui de la salle de musculation dans l'ancien garage agricole Biscay, approuve l'idée, si ce soutien financier est significatif, de donner le nom d'« Espace John Bost » au garage Biscay après sa transformation en Dojo et salle de musculation inclusive, charge le Maire de mener à bien toutes démarches permettant de faire aboutir ce partenariat.

### **Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif polyvalent**

Monsieur le Maire rappelle le départ prochain de la secrétaire générale, qui va transmettre ses fonctions en interne à ses collègues du service administratif. Dans cette optique, en vue de maintenir le même effectif du service administratif, il convient de recruter un agent sur les missions d'accueil et services à la population. Monsieur le Maire propose donc, au Conseil Municipal, la création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil administratif polyvalent à temps complet pour assurer les missions de services à la population. L'emploi serait créé pour la période du 1er mars 2025 au 28 février 2026. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création à compter du 01/03/2025 d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif polyvalent qui sera chargé des missions d'accueil et services à la population, autorise le Maire à signer le contrat de travail proposé, et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

## Séance du 21 février 2025 (résumé)

Comme chaque année, à pareille époque, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des résultats des comptes de gestion et des Comptes Administratifs des différents budgets qui reflètent la réalité budgétaire de ce qui s'est passé durant l'exercice 2024.

Le **compte administratif eau et assainissement 2024** est voté comme suit :

<b><u>INVESTISSEMENT :</u></b>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	313 063,37 €
	Réalisé :	94 291,36 €

<u>Recettes</u>	Réalisé :	242 897,37 €
-----------------	-----------	--------------

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 148 606,01 €**

<b><u>FONCTIONNEMENT :</u></b>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	365 627,88 €
	Réalisé :	271 846,89 €

<u>Recettes</u>	Réalisé :	364 607,20 €
-----------------	-----------	--------------

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 92 760,31 €**

**Résultat global de clôture de l'exercice : + 241 366,32 €**

M. le Maire présente ensuite le **compte administratif 2024 de la gestion pastorale**, voté comme suit :

<b><u>INVESTISSEMENT :</u></b>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	169 237,78 €
	Réalisé :	54 250,50 €

<u>Recettes</u>	Réalisé :	123 876,65 €
-----------------	-----------	--------------

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 38 631,07 €**

<b><u>FONCTIONNEMENT :</u></b>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	104 276,63 €
	Réalisé :	33 538,00 €

<u>Recettes</u>	Réalisé :	104 352,97 €
-----------------	-----------	--------------

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 50 102,47 €**

**Résultat global de clôture de l'exercice : + 88 733,54 €**

M. le Maire présente ensuite le **compte administratif 2024 du CCAS**, voté comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT :</u></b>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	4 969,99 €
	Réalisé :	3 333,00 €

<u>Recettes</u>	Réalisé :	4 992,99 €
-----------------	-----------	------------

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 1 659,99 €**

Monsieur le Maire présente enfin le **compte administratif 2024 du Budget Général**, voté comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses	Prévu :	2 482 377,99 €
	Réalisé :	1 229 655,41 €
Recettes	Réalisé :	1 067 022,08 €

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice : - 162 633,33 €**

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	Prévu :	2 460 549,30 €
	Réalisé :	1 537 177,04 €
Recettes	Réalisé :	2 528 994,39 €

**Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 991 817,35 €**

**Résultat global de clôture de l'exercice : + 829 184,02 €**

**Vote des tarifs 2024 de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée dans des programmes pluriannuels d'investissements établis suite aux schémas directeurs et approuvés par le Conseil Municipal le 5 mars 2018. Pour faire face aux nouvelles charges créées par les emprunts nécessaires pour financer ces programmes, il est indispensable de faire évoluer la tarification de ces services. D'autre part, il est nécessaire d'obéir aux exigences de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en matière de tarification de l'eau et de l'assainissement, qui est un critère impératif pour l'éligibilité du service aux aides et subvention d'investissement.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la tarification suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Eau potable	Tarifs 2024 en €	Tarifs 2025 en €
Abonnement	78	80
M3 eau consommé :		
De 1 à 300	1.05	1.07
De 301 à 400	0.97	1.00
De 401 à 1 000	0.90	0.93
Au-delà de 1 000	0.65	0.68

Assainissement	Tarifs 2024 en €	Tarifs 2025 en €
Forfait abonnement	73	78
Consommation m3	0.91	0.98

**Vote du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire présente le budget 2024 du CCAS voté comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	4 659,99 €
Recettes	4 659,99 €

**Séance du 11 avril 2025 (résumé)**

**Vote du taux des taxes pour l'exercice 2025**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale en 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. Par conséquent seul le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires est à voter ainsi que ceux des taxes foncières bâti et non bâti.

De plus, il a été instauré depuis 2021 un coefficient correcteur permettant de neutraliser les écarts entre les communes qui pour Arette est de 0,625695.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter, les taux d'imposition des taxes qui s'établiront comme suit pour l'année 2025 :

TAXES	TAUX DE 2024	TAUX DE 2025	BASES IMPOSITION PREVISIONNELLES	PRODUITS
T. FONCIERE (bâti)	<b>22,90</b>	<b>24,00</b>	2 011 000	482 640,00 €
T. FONCIERE (non bâti)	<b>23,43</b>	<b>24,60</b>	69 100	16 998,60 €
T. HABITATION (RS)	<b>11,43</b>	<b>12,00</b>	1 592 000	191 040,00 €

**TOTAL PRODUITS 690 678,60 €**

### **Vote du Budget principal 2025**

Monsieur le Maire présente ensuite le budget 2022 du budget principal voté comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 2 143 226,19 €	Dépenses : 2 319 502,26 €
Recettes : 2 143 226,19 €	Recettes : 2 319 502,26 €

### **Vote du budget 2025 de la Gestion Pastorale**

Monsieur le Maire présente ensuite le budget 2025 de la Gestion Pastorale voté comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 114 302,47 €	Dépenses : 210 342,54 €
Recettes : 114 302,47 €	Recettes : 210 342,54 €

### **Vote du budget 2025 de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire présente ensuite le budget 2022 du Service Eau et Assainissement voté comme suit :

<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses et recettes : 327 783,79 €	Dont 291 701,30 € en eau
	Et 36 082,49 € en assainissement
<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses et recettes : 378 091,31 €	Dont 375 344,78 € en eau
	Et 2 746,53 € en assainissement

### **Acceptation du don « chalet Nelson Paillou » appartenant à l'AROEVEN**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Etienne Salin, Président de l'Aroeven Bordeaux Nouvelle Aquitaine. Ce courrier est le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association qui s'est réunie le samedi 5 Avril 2025 pour se prononcer sur la cession du Chalet Nelson Paillou, situé au quartier La Mouline d'Arette. Ce bâtiment acheté dans les années 1960 par Nelson Paillou qui fut le premier secrétaire général de l'Aroeven de Bordeaux, a une forte valeur symbolique pour la commune dans la mesure où, celui qui allait devenir Président du Comité Olympique et Sportif Français de 1982 à 1993, en est un des plus prestigieux citoyens d'honneur. Monsieur le Maire rappelle que le passage de la flamme olympique à Arette, le 20 Mai dernier, est étroitement lié à la forte personnalité de celui que certains appelaient « l'Amiral ». Dans les considérants qui ont conduit l'ensemble des participants de cette Assemblée Générale Extraordinaire à décider, à l'unanimité, de faire don de ce chalet, il est écrit que ce bâtiment nécessite vu son ancienneté des investissements très importants pour être mis aux normes.

Au regard de sa faible activité locative, en dehors des camps de vacances (fonction originelle du site), ces travaux représenteraient un coût très important qui ne peuvent être supportés par les seuls financements générés par le lieu.

Au cours des discussions qui ont eu lieu, ces derniers mois, avec la municipalité, cette dernière a indiqué que la mission d'accueil de groupes sera conservée et qu'une étroite collaboration avec l'Aroeven sera poursuivie notamment pour conserver la raison d'être de cette maison et respecter son passé.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, le Conseil Municipal, accepte le don du chalet Nelson Paillou, propriété de l'association Aroeven Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, charge le Maire des démarches administratives permettant l'aboutissement de cette généreuse proposition et le prie d'adresser aux membres de cette association ses plus vifs remerciements pour ce don ayant une forte valeur symbolique pour la commune d'Arette.

## **Etude sur l'opportunité d'une Maison de Santé afin de pérenniser le cabinet médical d'Arette**

Monsieur le Maire rappelle combien la présence d'un cabinet médical, avec trois médecins en activité, est une chance pour la commune d'Arette et même au-delà. Cette offre de soins ajoutée à la présence de deux cabinets infirmiers, un cabinet de kinésithérapeutes et un cabinet d'ostéopathe contribue pour beaucoup à l'attractivité de la commune qui compte une part importante de personnes âgées nécessitant un suivi médical régulier.

A l'heure où l'on ne compte plus les territoires que l'on qualifie de déserts médicaux, il convient, si l'on ne veut pas perdre cet atout, d'anticiper le départ prochain de nos médecins qui approchent de l'âge de la retraite.

Monsieur le maire invite l'assemblée à prendre connaissance de l'article du journal sud-Ouest où l'on peut lire que l'accès aux soins est généralement plus difficile en zone rurale et où une carte de la région Nouvelle Aquitaine a bien identifié que la situation actuelle de la vallée de Barétous ferait bien des envieux. Si elle peut être aujourd'hui qualifiée d'exceptionnelle, elle n'en demeure pas moins fragile vu l'âge des 3 médecins.

Monsieur le Maire informe que le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne entend à travers sa filiale « Crédit Agricole, santé et territoires » contrer l'avancée des déserts médicaux avec la création de 25 zones de santé sur 5 ans sur les départements des Pyrénées-Atlantiques, les Hautes Pyrénées et le Gers.

Monsieur le Maire précise que pour être éligible à ce dispositif qui prend en charge la partie immobilière d'une maison de santé, il convient au préalable de bénéficier de l'assistance d'un bureau d'étude spécialisé à même d'analyser le potentiel permettant l'installation durable d'une offre de soins sur le territoire. Il présente la proposition de la société Office Santé qui pourrait recenser de manière exhaustive les besoins, les contraintes et les désirs des professionnels de santé exerçant sur la commune. L'étude serait menée comme suit : recueil des besoins des professionnels de santé et attente des élus, recherche et négociation foncière (si nécessaire), pré-étude capacitaire et règlementaire, accompagnement de l'équipe municipale, adaptation du projet aux besoins des professionnels de santé. Ce diagnostic d'un coût de 8 000 € HT pourrait être délivré au plus tard 2,5 mois après la signature d'une lettre de mission.

Avant d'ouvrir les débats Monsieur le Maire précise que les médecins du cabinet médical d'Arette, ainsi que la coordinatrice de la maison de Santé « hors les murs » de la vallée de Barétous, ont été informés de cette possible étude et ont manifesté de l'intérêt pour cette dernière.

Où le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la lettre de mission afin de lancer, dans les plus brefs délais, une étude d'Office Santé pour favoriser l'installation de médecins afin de pérenniser l'offre actuelle qui participe grandement à l'attractivité du territoire, demande à Monsieur le Maire de veiller à ce que l'ensemble des professionnels de santé du territoire soient étroitement associés à ce travail et précise que les crédits nécessaires à cette étude (8 000 € HT) seront inscrits au Budget Général 2025.

## **Séance du 30 mai 2025 (résumé)**

### **Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) arrêté par délibération du 20 Mars**

Monsieur le Maire donne lecture des propos de la Commission Municipale d'Urbanisme qui s'est réunie récemment pour exprimer son avis et éclairer les débats de l'assemblée délibérante.

« La commune d'Arette étant classée commune touristique, en raison de la présence d'une station de sports d'hiver sur son territoire, les élus, ont longuement débattu, du changement climatique et de ses conséquences sur l'enneigement, la hausse des températures et l'accroissement des risques naturels qui en découle.

Cela n'est évidemment pas sans conséquence sur l'urbanisme et sur l'obligation qui s'impose désormais à tous de prendre en compte l'ensemble des risques connus tout en réfléchissant à l'avenir d'un village de montagne ayant des logements durables et sobres en énergies.

Bien que fortement marqué par le séisme du 13 Août 1967, Arette a su malgré cet évènement destructeur conserver un patrimoine bâti remarquable notamment au niveau de nombreuses granges aujourd'hui inutilisées pour des fonctions agricoles et dont le devenir interroge.

Afin d'éviter qu'elles ne deviennent des ruines, ce qui serait une image des plus négatives pour l'attractivité de la commune, les élus souhaitent que la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), qui examinera les demandes de changement de destination, le fasse avec bienveillance pour préserver l'identité montagnarde.

Tout ce patrimoine bâti, ayant fait l'objet d'un inventaire détaillé, n'est évidemment pas à considérer comme étant à conserver absolument. Pourraient être autorisées à changer de destination les granges ayant un caractère architectural remarquable, mais aussi leur capacité à être le plus économique possible en énergie voire autonome énergétiquement et en eau (via des panneaux solaires intégrés, des récupérateurs d'eau...).

L'exemple des granges foraines des Hautes Pyrénées a largement été évoqué lors de ce débat, le principe de leur occupation au moins durant 6 mois de l'année faisant débat. En effet, les élus estiment qu'Arette compte suffisamment de résidences secondaires en 2025 et que peut-être ces réhabilitations de granges peuvent attirer une population désireuse de rompre avec l'habitat groupé de villes en proie à une pollution néfaste pour la santé. Le changement climatique impose aussi de repenser l'économie locale avec notamment un tourisme moins centré sur le ski et plus orienté vers un tourisme doux où la vie du village serait plus affirmée.

A cet égard, il a été rappelé que la commune d'Arette est labellisée station verte depuis octobre 2016 et que le 1er des 10 engagements de cette labellisation est de proposer des aménagements de qualité dans un cadre paysager agréable. Monsieur le Maire rappelle également que le 9ème engagement de ce label indique que la commune est engagée dans une démarche d'écotourisme responsable.

Pour ce faire, la mutation commencée ces dernières années avec la mise en place de 7 itinéraires pédestres autour d'Arette, la prochaine mise en service du Centre Culturel Ambille, suivie de celle de Pyrénéa Campus, sans compter l'offre culturelle déjà existante de l'espace muséographique de la Maison du Barétous et celle de l'espace de coworking Pic-Nic, démontrent que le centre de gravité du tourisme local a tout pour être désormais le bourg. En conclusion, les élus estiment que, dans les années 1960, afin d'endiguer la baisse démographique, la commune a fait le choix courageux d'implanter une station de sports d'hiver à la Pierre St Martin.

Outre le développement d'un tourisme nouveau, ce choix a permis d'améliorer les conditions de vie des bergers et de pérenniser un pastoralisme alors moribond.

Les recensements successifs démontrent que cette décision a permis de maintenir jusqu'à présent une population supérieure à 1000 habitants.

Ce modèle donnant des signes d'essoufflement, il est nécessaire, si l'on veut attirer des néo-ruraux actifs, (jeunes ménages, télétravailleurs, commerçants ...), de s'appuyer désormais sur les atouts naturels du territoire. Les agriculteurs jardiniers d'une nature entretenu ne doivent évidemment pas être pénalisés par cette mutation où ils auront toute leur place.

L'assemblée pense que des réhabilitations réfléchies, utilisant des matériaux biosourcés, valent assurément bien plus que la destruction ou l'abandon de bâtiments agricoles de caractère. Un tel équilibre valorisera un héritage architectural qui participe depuis toujours à l'identité culturelle d'un territoire qui s'est montré jusqu'à présent résilient et a su s'adapter quel que soient les événements.

## **Observations sur le zonage et des erreurs à corriger**

Dans le zonage actuel du PLU d'Arette, dans le secteur de « Labat de Gesta », un lotissement identifié comme UDD se trouve, à tort classé dans le PLUi en A alors qu'il devrait être classé en Uh comme les autres lotissements situés sur les hauteurs à la périphérie du bourg.

De même l'ensemble des parcelles constituant l'espace « Pyrénéa Campus », situées sur l'ancien collège et les parcelles adjacentes, sont classées en UE (Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics) tout comme une partie de l'espace Nelson Paillou (terrain de foot, court de tennis et hébergements locatifs Kokoni). Ce classement ne correspondant pas à la réalité des activités touristiques actuelles, nous demandons qu'il soit modifié et proposons Nt1 (secteurs dédiés aux activités et hébergements touristiques), pour les parcelles K 1214.

D'autre part la commune d'Arette, avec ses 9223 hectares, étant des plus vastes, les cartes fournies ne permettent pas de voir par le détail tous les zonages pour affirmer qu'il n'y a pas d'autres erreurs de classement. S'il y a des erreurs matérielles manifestes, l'enquête publique devra en tenir compte.

Enfin pour ce qui concerne le zonage de la station de la Pierre St Martin, le Conseil Municipal valide les observations et l'avis du Conseil Département des Pyrénées Atlantiques propriétaire du domaine skiable et aménageur historique du site. »

Après en avoir pris connaissance de ces remarques et en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Arette décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire de la CCHB en date du 20 Mars 2025, demande à ce que les observations et remarques émises ci-dessus soient prises en compte, autorise le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## Séance du 4 juillet 2025 (résumé)

### Assistance-Conseil pour éclairer le choix de la municipalité sur le transfert des compétences Eau et Assainissement vers un Syndicat Intercommunal dédié

Monsieur le Maire rappelle que la commune est compétente en matière de distribution publique d'eau potable et d'assainissement collectif. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe), plusieurs fois modifiée, prévoyait le transfert obligatoire de ces compétences aux communautés de communes au plus tard le 1er janvier 2026. Dans cette perspective, la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) a engagé la réalisation d'une étude d'opportunité et d'impact de ce transfert.

La loi n° 2025- 327 du 11 avril 2025 portant simplification de la gestion des services d'eau et d'assainissement a abrogé le caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement.

La commune d'Arette, dans la perspective du choix du devenir de ses services (transfert ou maintien dans le périmètre communal), souhaite disposer d'une assistance portant sur l'analyse des orientations et conclusions de l'étude conduite par la CCHB permettant d'éclairer sa décision.

L'objectif est d'identifier les enjeux et de définir des scénarios de choix basés sur une prospective technique, patrimoniale, financière et juridique.

Compte tenu de la complexité et de l'aspect pluridisciplinaire des sujets traités, la commune souhaite s'entourer, de l'appui d'un cabinet d'ingénieurs conseils spécialisé tant dans les domaines de l'exploitation que financiers, juridiques et patrimoniaux liés à la gestion de services publics d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire présente l'offre détaillée du cabinet 2AE que les 3 membres du Syndicat Mixte de la Pierre St Martin, qui siègent au Conseil Municipal, connaissent bien car il suit depuis de très nombreuses années les Délégations des Services Publics eau et assainissement de la station de la Pierre St Martin.

Durant ces derniers mois, c'est ce bureau d'étude qui a assisté le Syndicat Mixte de la PSM pour le renouvellement des DSP concernées. Ce travail fastidieux a été conduit avec succès le 13 novembre 2024 pour les 12 années à venir.

Au regard des enjeux et au-delà des aspects techniques déjà évoqués, une relation de confiance semble indispensable pour échanger en toute sérénité au sortir de l'étude qui sera remise à la disposition des conseillers, au moment de délibérer sur le transfert ou pas de la compétence eau et assainissement.

Monsieur le Maire détaille le coût de la mission qui comprend 3 phases. La première consiste en un état des lieux pour un montant à 2152 €, la phase 2 comprend une prospective sur les enjeux pour 1672 € et une prospective sur les scénarios pour 3 132 €. La phase 3 consistera en un appui opérationnel à la décision pour 1 676 € soit un coût total de la mission pour 8 632 € HT (10 358,40 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier à 2AE Assistance Environnement Aménagement, une mission d'assistance-conseil pour éclairer le choix de la municipalité sur le transfert (ou pas) des compétences eau et assainissement, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de cette prestation qui fait l'objet d'un devis d'un montant de 8 632 € HT (10 358,40 € TTC)

### Délibération de soutien à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des 3 vallées (Aspe-Barétous-Josbaig) ainsi qu'à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Barétous (MSP)

Dans le cadre de la validation du projet de santé et des fiches actions de la CPTS des 3 Vallées, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal apporte son soutien à cette association par le biais d'une délibération.

A cet effet, il commente la brochure explicative rédigée par les professionnels de santé concernés, intitulée « Comprendre, connecter, collaborer, ce que prévoit la CPTS ... et que vous ne saviez (peut-être) pas ! ».

Ce document pointe dans son diagnostic territorial le vieillissement de la population locale ainsi que celui des médecins généralistes dont 6 sur 29 ont plus de 60 ans. Parmi ces six, les trois du cabinet médical d'Arette sont concernés. Monsieur le Maire commente les 4 missions identifiées de ce projet de santé ainsi que les 2 missions complémentaires qui sont « Accompagner les professionnels de santé sur le territoire et renforcer la qualité et la pertinence des soins dans une dimension pluriprofessionnelle. »

La 1ère mission consiste à faciliter l'accès aux soins avec 6 fiches actions dont la création d'une organisation territoriale lors d'un départ à la retraite d'un médecin généraliste. Un des objectifs de cette mission est de soutenir les communes dans la recherche de solutions pérennes (pour les remplaçants, par la télécommunication...) en favorisant notamment l'intervention des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) pour réaliser des actes délégués sur le territoire.

La mission 2 consiste à organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient avec pour objectif de rendre lisible l'offre de soins locale pour les usagers, les aidants et les professionnels. Autre objectif limiter les passages répétés aux urgences en mettant en œuvre des actions pour prévenir les rechutes.

La mission 3 consiste à développer les actions de prévention en renforçant notamment celles auprès des jeunes en milieu scolaire, en améliorant le repérage et l'orientation vers les structures adaptées. Parmi les autres actions de cette mission figure également le déploiement d'un dispositif permettant d'augmenter le nombre de bilans de santé pour les 4 âges de la vie.

La mission 4 consiste à se doter d'outils pour être en capacité de gérer une crise sanitaire comme ce fut le cas en 2020 lors de la crise COVID.

Les objectifs des missions complémentaires consistent à renforcer la coordination interprofessionnelle autour de situations concrètes avec l'ambition de structurer une dynamique continue de partage et d'amélioration des pratiques de terrain. Cet objectif passe par la planification régulière de rencontres thématiques selon les besoins identifiés sur le territoire. Pour ce faire Monsieur le Maire précise que depuis de nombreux mois la salle du Conseil Municipal est mise à disposition de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à titre gracieux et qu'évidemment cette mise à disposition va se poursuivre autant que de besoin.

Parce que le besoin de se retrouver dans un cadre commun neutre et constructif pour partager les pratiques permet de renforcer la confiance interprofessionnelle, Monsieur le Maire se félicite de savoir que cette Maison de Santé Pluridisciplinaire ait réussi à mobiliser ces derniers mois plus de 20 professionnels de santé en Barétous (médecins, pharmaciens, infirmières, masseurs kinésithérapeutes et depuis peu l'orthophoniste installée ce 1er Juillet dans la maison Lespoune).

Pour coordonner les actions de ces professionnels de santé, Sophie Bellocq masseur-kinésithérapeute à Arette, s'est portée volontaire. Pour lui permettre d'exercer cette mission, un jour par semaine, Monsieur le Maire propose de mettre à sa disposition à titre gracieux une pièce du rez-de-chaussée de la maison Lespoune.

De plus l'appartement de l'étage de cette maison étant libre depuis ce 1er Juillet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'après avoir réalisé quelques travaux de rafraîchissement de ses peintures et l'avoir meublé, de le mettre à disposition des remplaçants des professionnels de santé.

**Ainsi la Maison Lespoune sera entièrement dédiée aux professionnels de santé.**

Au-delà de ces décisions qui démontrent la volonté de la municipalité d'Arette de maintenir une offre de santé de qualité, Monsieur le Maire propose que la présente délibération de soutien soit envoyée à l'Agence Régionale de Santé pour qu'elle donne à la CPTS des 3 Vallées les moyens de mettre en œuvre son projet de santé et les fiches actions qui en découlent.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal décide de consacrer l'immeuble Lespoune situé au 60 rue Marcel Loubens aux professionnels de santé soit pour des espaces de consultation (au rez-de-chaussée) soit pour du logement locatif (à l'étage) et précise qu'au-delà de ces mises à disposition, elle apporte tout son soutien à la CPTS des 3 vallées ainsi qu'à la Maison de Santé pluridisciplinaire de Barétous, dont les actions prioritaires en 2025 (Prévention des chutes, promotion de la vaccination ainsi que du dépistage du cancer colorectal) participent grandement à une offre de santé remarquable pour notre territoire.

## Séance du 5 septembre 2025 (résumé)

### **Choix Reconduction du dispositif « Tarification sociale de la cantine scolaire à 1 € le repas »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 Février 2022 dans laquelle le Conseil Municipal décidait d'appliquer une tarification sociale des repas servis par la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2022 pour trois années.

Monsieur le Maire rappelle aussi au Conseil Municipal la délibération du 30 mai 2025 actant la reconduction du dispositif « tarification sociale cantine à 1€ le repas » pour la rentrée de septembre 2025 et les démarches nécessaires à cette reconduction. Ce dispositif permet aux élèves issus des familles ayant les revenus les plus modestes d'accéder à la cantine scolaire pour 1 € par jour maximum.

Ce prix est rendu possible si la commune reçoit une aide financière de l'Etat à raison de 3 € pour chaque repas facturé au tarif de 1 € au moins. Monsieur le Maire présente la grille de tarifs proposée par la commission enfance jeunesse comportant trois tranches basées sur le critère du Quotient Familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le dispositif d'une tarification sociale des repas de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2025, décide d'appliquer, sous réserve de reconduction du dispositif, à compter de la rentrée 2025 les tarifs suivants pour la cantine scolaire du primaire

	<b>Quotient familial</b>	<b>Prix du repas entrant dans les forfaits</b>	<b>Prix du repas exceptionnel</b>
<i>Tranche 1</i>	<b>0 – 1000</b>	1 €	<b>4.05 €</b>
<i>Tranche 2</i>	<b>1001 – 1500</b>	2.80 €	
<i>Tranche 3</i>	<b>1501 et au-delà (*)</b>	3.30 €	

Et charge le Maire d'en informer les services de l'Etat et de toutes les démarches permettant la reconduction d'un dispositif qui a donné toute satisfaction durant les 3 années écoulées.

### **Plan de financement du projet de mise aux normes du réseau de vidange du bois du Pac présenté au titre de la subvention FEADER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 septembre 2024 approuvant la globalité des travaux sylvo- pastoraux Auriste-Lerre-Bois du Pac et notamment la mise aux normes du réseau de vidange du bois du Pac.

L'ONF, assistant à maîtrise d'œuvre, propose le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant et la recherche de financement auprès de l'Union Européenne :

Plan de Financement présenté au titre du projet FEADER (montant en € et HT)					
DÉPENSES		RECETTES			
Travaux	Changement de gabarit	1 740,00 €	UE-FEADER		6 504,00 €
Travaux	Création d'équipement- autres travaux annexes	1 560,00 €			
Travaux	Création d'équipement- passage busé	360,00 €			
Travaux	Création d'équipement- fossé	2100,00 €			
Travaux	Création d'équipement- place de dépôt	840,00 €			
Matériel	Création d'équipement- autres travaux annexes	30,00 €			
Maitrise d'œuvre		1500,00 €	Autofinancement		1 626,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 130,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>8 130,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré approuve le projet de mise aux normes du réseau de vidange du bois du Pac, valide le plan de financement prévisionnel tel que présenté par la maîtrise d'œuvre, autorise le Maire à engager les dépenses et à solliciter la subvention FEADER présentée dans le tableau ci-dessus

## **Acquisition d'une partie de parcelle communale par deux riverains Mr et Mme Bouchet-Tibur et Mr Escartin**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. Georges ESCARTIN et de M. et Mme BOUCHET-TIBUR Lérig et Amélie, propriétaires d'habitations situées respectivement au 36 et 38 rue Escamet, dont les parcelles sont attenantes à la parcelle communale cadastrée L 2087. Ces deux riverains souhaitent acquérir une bande de terrain pour augmenter la superficie de leurs parcelles. Après visite sur le terrain et estimation par un géomètre, M Georges ESCARTIN souhaiterait acheter 108 m<sup>2</sup> et M. et Mme BOUCHET-TIBUR Lérig et Amélie 354 m<sup>2</sup>.

Après avoir examiné ces demandes et le plan de division ci-joint, établi le 05/03/2025 par l'agence Tèrra, le Conseil Municipal autorise la vente de 108 m<sup>2</sup> issus de la parcelle L 2087 à M. Georges ESCARTIN et 354 m<sup>2</sup> issus de la même parcelle à M. et Mme BOUCHET-TIBUR Lérig et Amélie, au prix de 12 € le m<sup>2</sup> précise que les frais de géométrage et d'actes permettant l'enregistrement de cette vente seront pris en charge par les acheteurs, chacun pour la moitié, charge le Maire d'effectuer toutes les demandes et formalités requises en vue de cette vente.

## **Séance du 31 octobre 2025 (résumé)**

### **Inventaire et qualification des voies communales par Géoptis**

Monsieur le Maire informe que lors d'un échange avec Romain Laville de Géoptis (SAS groupe La Poste), il a pris connaissance du décret d'application d'Août 2023 qui stipule que les communes ont l'obligation d'identifier et de nommer les voies ouvertes à la circulation, qu'elles soient publiques ou privées.

Géoptis propose de faire cet inventaire pour mettre à jour ce classement des voies qui a une incidence sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat dans les recettes du Budget Général.

A partir de la base Fantor de la DGFIP (code Rivoli), de la base MAJIC 3 anonymisée (domanialité des parcelles), de la base BD-TOPO IGN (géométrie des voies), de la Base Adresse Nationale et du cadastre (dénomination des chemins), Géoptis (après des allers retours avec les membres de la commission travaux) finalisera le Tableau des Classements des Voies que la collectivité devra valider lors d'une délibération.

Monsieur Le Maire présente le devis qui détaille la prestation de Géoptis d'un montant de 5250 € HT qui propose également une formation pour un suivi et une mise à jour autonome de la plateforme Géoptis Solution Découverte.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'offre de Géoptis d'un montant de 5250 € HT pour réaliser l'inventaire et la qualification des voies pour un Tableau des Classements des Voies de la commune conforme aux attentes du décret d'Août 2023.

### **Location de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison Lespoune**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire, depuis octobre 2023, de l'immeuble Lespoune, situé au 60 Rue Marcel Loubens.

Le logement situé au rez-de-chaussée, inoccupé depuis de longs mois, accueille, depuis le 1er juillet 2025, des professionnels de santé (une hypnothérapeute et une orthophoniste) ainsi que la coordinatrice de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Barétous (dite hors les murs).

Le logement situé au 1er étage est inoccupé, depuis le 30 juin 2025, suite au départ de son locataire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors du Conseil Municipal du 4 Juillet dernier de réserver la location de ce logement au personnel de santé et plus particulièrement aux remplacements des médecins locaux qui rencontrent régulièrement des difficultés d'hébergement.

Monsieur le Maire propose un loyer d'un montant de 550 € par mois toutes charges comprises.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide la location du logement situé au 1er étage de l'immeuble Lespoune, sis au 60 Rue Marcel Loubens, pour un montant de 550 €, par mois, toutes charges comprises, précise que ce loyer sera payable d'avance le premier de chaque mois et autorise le maire à signer les contrats locatifs avec les personnes citées dans la présente délibération.

### **Autorisation du Maire pour signer le prêt « Avance Intracting de la Banque des Territoires »**

Monsieur le Maire présente le dispositif Intracting (prêt-avance) mis en place par la Banque des Territoires, Territoire d'Energie 64 (TE64) et l'APGL (Agence Publique de Gestion Locale). Ce prêt est réservé aux réhabilitations de bâtiments dits énergivores. Ce dispositif vient d'être élargi à certains bâtiments qui n'étaient pas concernés initialement. L'espace Culturel Ambille, vu les travaux conséquents qui viennent d'y être réalisés est désormais éligible. Compte tenu de ces éléments et du mode de calcul revu et validé par TE64 et la Banque Territoires, la commune peut prétendre à une avance qui couvre la part d'autofinancement.

Les conditions sont les suivantes : Taux 0.75% sur 11 ans à rembourser à TE64, qui rembourse ensuite la Banque des Territoires (le taux est à corriger des frais de TE64), Montant de l'avance : 295 000 €, Intérêts : 13 440 €, Frais de gestion de TE64 (3.5% du montant de l'avance), soit 10 325 € à payer en une fois, Coût du crédit (intérêts + frais TE64) : 23 765€, taux réel autour de 1.32%, Montant annuité : 28 040 €, Adhésion au service Conseil en Energie Partagée de T64 (obligatoire pour intégrer le dispositif), 0.25 €/habitant/an avec une adhésion pour 3 ans minimum soit 1052 h X 0,25 € X 3 années = 789 €.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré décide d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire au prêt et prévoir les crédits au budget général.

### **Séance du 13 décembre 2025 (résumé)**

#### **Adoption du projet et du plan de financement de rénovation et mise en sécurité du pont de Nécore**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation et de mise aux normes du Pont de Nécore. Le pont actuel, en structure métallique, posé sur deux culées en maçonnerie, est fortement dégradé et dangereux pour l'usager, ne permettant plus à ce jour une circulation sécurisée des véhicules avec une interdiction à ceux de plus de 2,5 tonnes. Suite à la visite de contrôle de l'ouvrage dans le cadre du Programme National des Ponts et des propositions de solution de remise en état proposée par une entreprise spécialisée et un bureau d'études sols et structures, le projet de la réalisation des travaux consisterait à :

- Déposer la structure métallique du pont, les gardes corps, le tablier avec ses diverses armatures et les quatre poutres supports rongés par la corrosion.
- Conserver les deux culées d'appuis, après travaux de remise en état et de sécurisation
- Réaliser le tablier en béton armé, qui reposera sur quatre poutres préfabriquées en béton armé
- Poser les gardes corps métalliques normalisés, des deux côtés de l'ouvrage.
- Effectuer les petits travaux annexes de propreté autour de l'ouvrage et poser une signalisation adaptée.

Une estimation prévisionnelle évalue un coût de réalisation s'élevant à un montant de 97 982,00 €. Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions de l'Etat, subventions DESIL et Programme National Ponts « Travaux, et de recourir à de l'autofinancement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELLE SECURISATION ET REMISE EN ETAT DU PONT DE NECORE						
DEPENSES		RECETTES				
NATURE DES DEPENSES		montant HT	NATURE DES RECETTES		%	montant HT
<b>Etudes préalables</b>	Etudes sol	3 618,00 €	<b>Aides publiques</b>	DETR	20%	58 789,20 €
	Etudes structures	5 000,00 €		Programmes national Ponts	60%	19 596,40 €
<b>Travaux</b>		83 008,00 €	<b>AUTOFINACEMENT</b>	Commune	20%	19 596,40 €
<b>Dépenses connexes</b> autorisations administratives		5 120,00 €				
Accompagnement APGL		1 236,00 €				
<b>TOTAL</b>		<b>97 982,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>97 982,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, valide le projet de rénovation et mise en sécurité du pont de Nécore tel que présenté, dit que cette opération sera inscrite au budget 2026, autorise le Maire à solliciter les diverses subventions présentées dans le tableau ci-dessus, DESIL et Programme National Ponts « Travaux » et valide le plan de financement suivant :

### **Projet de Dojo dans l'ancien garage Biscay.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 octobre 2024 qui faisait suite à l'exposé, le 5 Juillet 2024, au Conseil Municipal, de l'opération « 1000 Dojos pour les J.O », par Sébastien Bortoluzzi, Président du Dojo de Barétous. Il rappelle aussi la délibération du 10 Janvier 2025 qui validait le projet d'aménagement du garage Biscay (acheté en décembre 2024) qui précisait la participation de la commune d'Arette d'un montant de 96 763 € TTC. (68 480 € de travaux et 28 283 € de subvention pour le Dojo de Barétous).

Il rappelle également que lors de cette séance, il avait été décidé d'accorder 210 m<sup>2</sup> pour l'implantation du Dojo, et la surface restante, à savoir 130 m<sup>2</sup>, pour une salle de musculation. Depuis, ce projet a été enrichi d'un chauffage qui avait été oublié dans le devis initial.

Il présente et détaille le nouveau devis qui s'élève à 110 135 € TTC (81 852 € de travaux et 28 283 € de subvention pour le Dojo de Barétous) soit une plus-value de 13 372 € TTC.

Parce que ce type de travaux est éligible à l'appel à projet commun pour la DETR 2026 dont le taux d'intervention est de 25% pour les aménagements et la rénovation des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DETR avec le plan de financement suivant pour la partie travaux du Dojo :

**Dépenses HT : 68 210 € HT      Recettes : DETR 17 052, 5 €      Autofinancement : 51 157,5 €**

Pour prendre en charge la part d'autofinancement Monsieur le Maire propose de consulter les établissements bancaires afin de recourir éventuellement à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le nouveau devis de travaux pour l'aménagement du futur Dojo à savoir 68 210 € HT (81 852 € TTC), accepte la participation de la Commune d'Arette pour cette opération pour un montant de 110 135 € TTC (81 852 € TTC de travaux et 28 283 € de subvention pour le Dojo de Barétous), charge le Maire de solliciter une subvention de 17 052,5 € de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 et de rechercher les aides les plus élevées possibles auprès de l'ETAT, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, demande enfin à Monsieur le Maire de consulter différents organismes bancaires afin de recourir éventuellement à un emprunt pour la part d'autofinancement de cette opération.

### **Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 000 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement de la création du centre d'hébergement touristique et sportif inclusif**

Le Conseil municipal de la commune d'Arette, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère favorablement autorise le maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 2 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt :</b> Cohésion territoriale	<b>Montant :</b> 2 000 000 euros
<b>Durée d'amortissement :</b> 30 ans	<b>Périodicité des échéances :</b> trimestrielle
<b>Index :</b> Livret A	
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b> Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,3 %	
<b>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :</b> en fonction de la variation du taux du LA	
<b>Amortissement :</b> Déduit (échéance et intérêts prioritaires)	
<b>Remboursement anticipé :</b> autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	
<b>Typologie Gissler :</b> 1A	<b>Commission d'instruction :</b> 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son maire, Monsieur Pierre CASABONNE, déléguaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

### Projet de salle de musculation dans l'ancien garage Biscay

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 octobre 2024 qui validait le projet d'aménagement d'une partie du garage Biscay (130 m<sup>2</sup>) en salle de musculation. Depuis, l'entreprise Eiffage a fait un estimatif des travaux qu'il conviendrait de réaliser pour réhabiliter ce bâtiment. Monsieur le Maire détaille ce devis de 53 497,43 € HT comprenant des travaux de gros œuvre, la pose de menuiseries extérieures et intérieures ainsi que des travaux de plâtrerie. Tout comme pour le Dojo, ces travaux sont éligibles au titre de la DETR avec un taux de subvention de 25 %. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour réaliser l'opération « aménagement d'une salle de musculation » :

**Dépenses HT : 53 497 € HT**

**Recettes : DETR 13 374,25 €**

**Autofinancement : 40 122,75 €.**

Pour prendre en charge la part d'autofinancement Monsieur le Maire propose de consulter les établissements bancaires afin de recourir éventuellement à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de travaux pour l'aménagement de la salle d'une musculation à savoir 53 497,43 € HT, accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus, le Maire de solliciter une subvention de 13 374,25 € de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 et de rechercher les aides les plus élevées possibles auprès de l'ETAT, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, demande à Monsieur le Maire de consulter différents organismes bancaires afin de recourir éventuellement à un emprunt pour la part d'autofinancement de cette opération, précise que la décision de réaliser cette opération en 2026 sera prise lors du vote du budget 2026, en fonction de la réponse des organismes bancaires et du montant des subventions obtenues.

### Séance du 19 décembre 2025 (résumé)

#### Location d'un local au rez de chaussée de la maison Lespoune

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de l'immeuble Lespoune, situé au 60 Rue Marcel Loubens depuis octobre 2023. Dans une délibération du 21 Février 2025, le Conseil Municipal a décidé de louer une pièce du rez de chaussée de cet immeuble à Madame Donaghy, orthophoniste, et une autre pièce à Madame Coupé, hypnothérapeute. La volonté de dédier cet immeuble aux personnels de santé a été confirmé lors du Conseil Municipal du 31 Octobre 2025 durant lequel il a été décidé de louer l'étage de cet immeuble aux remplaçants des médecins, des kinésithérapeutes ou des infirmières présents sur la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Christine Etchetto, diététicienne-nutritionniste, qui souhaite proposer, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2026, uniquement le jeudi, des consultations, à Arette, Pour ce faire Madame Etchetto a visité la maison Lespoune et s'est rapprochée de Madame Bellocq, coordinatrice de la Maison de Santé Pluridisciplinaire hors les murs (MSP) et a convenu avec elle du partage de la pièce mise à sa disposition.

Pour tenir compte et encourager cette proposition nouvelle sur la commune, Monsieur le Maire propose pour l'année 2026, une participation de 50 €/mois, pour la mise à disposition, un jour par semaine, de la pièce occupée par Madame Bellocq dans l'immeuble Lespoune.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la location d'une pièce du rez de chaussée de l'immeuble Lespoune, sis au 60 Rue Marcel Loubens, à Madame Christiane Etchetto au prix de 50 € par mois, toutes charges comprises, précise que ce loyer est payable d'avance le premier de chaque mois, autorise le Maire à signer le contrat locatif avec Madame Christiane Etchetto.

#### Déconnexion du réseau pluvial des bâtiments du quartier Longis ou des « chalets du séisme »

Monsieur le Maire expose les conclusions et l'avis de la commission chargée de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, qui s'est déroulée du 8 Septembre 2025 au 10 Octobre 2025 inclus. Il présente les 9 recommandations qui précédent l'avis favorable de la commission d'enquête tout comme ses 12 réserves.

Il explique que parmi les recommandations formulées par les Personnes Publiques Associées et Consultées (PPAC) la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) souhaite que la commune d'Arette s'engage dans la déconnexion du réseau pluvial de l'ensemble des bâtiments du lotissement Longis qui se déverse, par tant de pluie, dans le réseau unitaire saturant ainsi la Station d'Epuration du bourg.

Monsieur le Maire rappelle la complexité des réseaux de ce lotissement construit, en toute hâte, pour le relogement des sinistrés, au printemps 1968, soit plus de 6 mois après le séisme du 13 Août 1967.

Faits à titre provisoire l'ensemble des réseaux d'eau et d'assainissement, aujourd'hui vieillissants, devront être entièrement repris dans les prochaines années. Cela suppose de régler tout d'abord les aspects de propriétés foncières (non abordés à ce jour) et qui conditionnent de facto tout investissement de la collectivité.

Une fois les cheminements principaux rétrocédés à la commune, cette dernière pourra porter concomitamment l'indispensable chantier de construction d'un réseau pluvial et en profiter pour créer un réseau AEP neuf, tout en envisageant éventuellement l'enfouissement des réseaux aériens et bien évidemment la réfection si nécessaire du réseau d'assainissement unitaire. Dans l'hypothèse de difficultés avec les propriétaires pour une cession gratuite de ces cheminements, la collectivité n'aura pas d'autre choix que d'inviter ces derniers à déconnecter les eaux pluviales de leurs bâtiments du réseau d'assainissement pour les conduire vers des puisards.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide de s'engager dans une étude technico-financière de déconnexion du réseau pluvial du réseau d'assainissement du quartier Longis (ou des chalets du séisme) selon deux scénarios l'un consistant à la création d'un réseau dédié, l'autre consistant en la création de puisards, précise que les crédits nécessaires à cette étude seront inscrits dans le budget Eau et Assainissement du budget 2026, charge le Maire de rechercher dès à présent les aides les plus élevées possibles pour financer cette étude ainsi que les travaux qui en découleront, autorise enfin le Maire à signer tous documents démontrant l'engagement de la collectivité de répondre favorablement aux attentes de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe)

### **Chalet Nelson Paillou- Vote des tarifs pour la mise en location**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 avril 2025 par laquelle la commune accepte le don du chalet Nelson Paillou, propriété de l'association Aroeven Bordeaux Nouvelle-Aquitaine. Monsieur le Maire explique qu'en raison de la fermeture du centre des PEP 64 d'Arette à la fin de l'été, de nombreux groupes d'adultes ou scolaires ne trouvent plus de réponses de logement pour leur organisation de séjours en Barétous.

Monsieur Traillé, en charge de ce dossier, a multiplié les démarches afin de pouvoir proposer une solution d'hébergement aux différents groupes : obtention d'une subvention Européenne (POCTEFA), inscription au registre des accueils de l'éducation nationale, création d'espaces de stationnement, rénovation des locaux, études des possibilités de restauration, contractualisation d'agents de service polyvalent, élaboration d'une grille tarifaire attractive. Dans ce contexte, Monsieur le Maire expose la grille tarifaire suivante :

#### **Tarif par nuitée en Gestion Libre :**

	GROUPES ADULTES	GROUPES SCOLAIRES CENTRES DE LOISIRS
JUSQU'À 26 PERSONNES (CORRESPOND AU 1 <sup>ER</sup> ETAGE)		390 € (15€ X26)
AU DELÀ DE 26 PERSONNES	15 € PAR PERS. SUPPLÉMENTAIRE	13 € PAR PERS. SUPPLÉMENTAIRE
GRATUITÉ ENFANT – DE 6 ANS		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la grille tarifaire telle que proposée ci-dessus.



# *.Le syndicat Mixte de la Pierre Saint-Martin*



Comme il est désormais de tradition, la fin de la saison hivernale a été marquée par une sympathique réception, organisée par le Syndicat mixte de la Pierre St Martin, à l'attention de deux clubs fidèles de la station. Ce moment convivial a été l'occasion pour le maire d'Arette, Pierre Casabonne, de remercier le service Jeunesse de **St-Paul-lès-Dax** qui, depuis 15 ans, permet à une trentaine de petits Landais de découvrir, quatre samedis durant l'hiver, les joies de la glisse à la Pierre St Martin. Encadrés par cinq accompagnateurs, qui se sont félicités des conditions d'accueil, les enfants présents ont exprimé leur souhait de revenir cet hiver pour confirmer les progrès réalisés en 2025.

Deuxième club à être mis à l'honneur, l'**Amicale Laïque de Haute-Soule**, qui fait partie intégrante du paysage de la station depuis 60 ans ! Parti de 30 à 40 enfants, l'effectif s'est singulièrement étoffé depuis 2023 puisque pas moins de 67 enfants sont montés la saison dernière à la Pierre St Martin, encadrés par 15 bénévoles. Ces derniers ont remercié l'EPSA et l'ESF qui, en leur octroyant un tarif préférentiel, permettent de proposer des journées/ski à un prix accessible aux familles de Haute-Soule.

Avant de partager un verre de l'amitié, Jean-François Motes, directeur EPSA du site, s'est réjoui des bonnes conditions d'enneigement pour le week-end de clôture d'une saison dont le bilan définitif se solde par **132 864 journées/ski**. En comptabilisant la fréquentation des pistes de ski de fond (7 268 j/ski) et les autres activités proposées sur le domaine skiable (1 538 j/ski), l'affluence totale de la saison hivernale 2024-2025 aura dépassé les 140 000 journées à la Pierre St Martin. Avec 2 587 forfaits vendus le dimanche 30 Mars 2025, la Pierre St Martin aura même fait mieux que Gourette, Cauterets, Luz et Piau pour le dernier jour d'ouverture de son domaine skiable. Profitant d'un enneigement permettant une ouverture dès la Saint Nicolas, notre station a confirmé dès le premier week-end de décembre que son avenir passait par la clientèle espagnole. C'est ainsi que La Pierre St Martin avec 4229 journées/ski a fait mieux que Gourette (3115j/s) et Luz (3083 j/s) lançant de la meilleure des manières la saison 2025/2026.

Fruit de très nombreuses rencontres avec les élus de la vallée de Roncal et les gestionnaires de la station du Férial, le dossier déposé sous l'intitulé « Larra-La Piedra Dynaval 360 » a été retenu, ce 21 octobre, dans le cadre de l'appel à projet du Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière Espagne France Andorre (**POCTEFA**). Le budget de l'ensemble des actions d'un montant de 4 977 711,43 € HT va bénéficier de 65 % d'aides de fonds européens répartis entre



les différents partenaires de la vallée de Roncal et ceux du col de la Pierre (Conseil Départemental, EPSA, communes d'Arette et d'Aramits, Sivu de la Verna, ARSIP, Géolval, association Patrimoine du Barétous, Association des Eleveurs et Transhumants des Vallées Béarnaises). C'est le plus important dossier retenu pour promouvoir le tourisme durable et développer la culture. L'ensemble des acteurs va désormais s'attacher, après un inventaire des richesses du col de la Pierre (pastoralisme, karst et gouffres, mégalithes, faune, flore ...) à les valoriser pour dynamiser un territoire qui se veut sans frontière et dont l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO serait la bienvenue. En attendant le lancement officiel de cette vaste opération, prévu courant Janvier, les partenaires français se sont retrouvés en mairie d'Arette, le 9 Décembre dernier, comme en atteste la photo ci-dessus. Ce fut l'occasion pour tous de toucher du doigt la complexité des démarches administratives qui permettront d'accéder aux fonds européens promis pour la période 2026-2029. Un beau défi à relever pour amorcer l'indispensable virage du tourisme à la Pierre St Martin qui pour des raisons économiques liées au changement climatique ne pourra plus s'en remettre à la seule saison hivernale même si la fréquentation de ce début de saison est plutôt honorable avec 30 973 journées/ski au 31 décembre 2025.

# *La vie communale*

## *Arette labellisée « ville active et sportive »*



Avec pas moins de 8 manifestations sportives durant l'année écoulée, Arette a justifié largement qu'elle méritait le label « ville active et sportive » attribué au lendemain du passage de la flamme olympique dans la commune le 20 Mai 2024.

Pour rappel les amateurs de la petite reine ont eu rendez-vous comme d'habitude avec le **Grand Prix cycliste d'Arette** le 27 Avril. Toujours en cyclisme, notre commune a accueilli, pour la première fois, le 5 Juillet dernier le départ de l'étape conduisant l'imposant peloton du **tour du Piémont Pyrénéen** à Laruns. Ce fut ensuite le raid cyclo Bordeaux -Bilbao (voir article page 22) et enfin par un temps idéal le **cyclo-cross des Mousquetaires**

organisé par l'Ufolep le 9 novembre dernier. Les 60 participants de cette épreuve ont particulièrement apprécié un parcours qui, aux dires des organisateurs, a tous les atouts pour accueillir un jour le championnat régional de cyclo-cross car, grâce à la terrasse qui surplombe le Vert à l'œil, le public peut suivre une grande partie du parcours sans se déplacer. En attendant une telle éventualité, le cyclisme sera, comme chaque année omniprésente, à Arette, en 2026 avec le Grand Prix Cycliste d'Arette le 26 Avril et le **départ du Tour du Piémont Pyrénéen le samedi 4 Juillet**.

Autre discipline à l'honneur sur notre commune, la course à pied, avec l'incroyable succès du **Trail de Barétous** qui a lui aussi bénéficié de conditions météorologiques exceptionnelles le 19 octobre dernier. Avec pas moins de 900 concurrents inscrits au programme de cette 22ème édition, c'est un nouveau record de participation qui a été établi. Parmi ceux-ci figuraient de très nombreux Arettois(ses) dont des membres du Comité des Fêtes, très heureux de participer à une manifestation des plus joyeuses, à laquelle avait également pris part Madame la Sous-Préfète Marion Austin-Roth. Sur le 25 kms, victoire, chez les hommes, de Vincent Loustau (au centre de la photo ci-contre) et de Cécile Matran chez les dames. Sur le 15 kms victoire de Benjamin Bel chez les hommes et d'Emma Pedelaborde Gaspé pour les féminines. Enfin sur le 9 kms, victoire de Virgile Saule Ounassi et Laureline Camviel.

Bravo à tous les participants, sans oublier les organisateurs et plus particulièrement Eric Sagouspe dont c'était la dernière fois qu'il endossait la responsabilité première avant de transmettre le flambeau à Arnaud Bagot en 2026.

Nul doute qu'en octobre prochain, l'ensemble des organisateurs auront à cœur de passer la barre symbolique des 1000 participants. C'est tout le mal que nous leur souhaitons.

Cette barre a été largement dépassée à l'occasion du **Tour du Béarn pédestre** qui nous a rendu visite le 27 Septembre dernier à l'occasion de l'étape « Cabane verte » jusqu'à la station où comme l'atteste la photo ci-contre il y avait foule. En effet avec 160 équipes composées de 7 relayeurs, ce ne sont pas moins de 1120 coureurs qui ont participé à la 37ème édition de cette magnifique épreuve. Pour 2026, les organisateurs ayant été conquis par notre accueil, ont décidé que le départ de la 38ème édition aura lieu, à Arette, le 3 octobre prochain et tournera pour l'essentiel dans la vallée de Barétous. Une très bonne nouvelle pour les gestionnaires d'hébergements touristiques et en particulier pour Pyrénéo Campus qui aura là une belle occasion de faire découvrir l'ensemble de ses installations.



Avec autant d'épreuves sportives, Arette n'aura pas usurpé en 2025 son label de ville active et sportive, ce d'autant plus que l'épreuve reine de la **Montée Impossible** aura fêté dignement le 17 Août, sa **40ème édition**. Malgré la présence de deux pilotes américains et devant un public conquis, la montée sera restée inviolée sous une chaleur étouffante et au milieu de beaux panaches de poussière comme en atteste la photo ci-dessous.



## *La cyclo Bordeaux-Bilbao a fait escale à Arette*

Pour la 2ème édition, d'une épreuve cyclo-sportive hors normes (690 kms, 100% sur route, à réaliser en moins de 85 h) le départ a été donné le 25 Septembre dernier à 78 participants depuis le Château Brown, situé en périphérie de Bordeaux sur la commune de Léognan. Après avoir traversé, lors des premiers kilomètres, les vignobles des plus grandes appellations de Pessac-Léognan, le tracé a ensuite amené les participants sur la traversée des Landes et de la Chalosse. Les coureurs ont alors profité des lignes droites au cœur des pins et de la bruyère pour mettre du braquet et faire tomber les kilomètres, avant d'attaquer les collines Béarnaises. C'est ici que les grandes manœuvres ont véritablement débuté, avant la traversée des Pyrénées. Au programme de cette deuxième édition, le col de Lie, de Labays, du Soudet pour se hisser jusqu'au sommet de la Pierre-Saint-Martin. Pour quelques participants Arette, n'aura jamais aussi bien porté son nom, puisque, notre commune étant le premier point de ravitaillement et de repos, beaucoup de coureurs firent une halte salutaire salle Nelson Paillou. Après être arrivé au sommet du col, les participants ont basculé en territoire espagnol pour se lancer dans une folle descente de 60 kilomètres. La suite du périple s'est poursuivie dans les premiers villages typiques espagnols où les fontaines à eau étaient les bienvenues. Les participants ont découvert le village suspendu de Ujué, avant de prendre la direction de la magnifique cité médiévale d'Olite, puis d'entamer le retour en direction du Pays Basque espagnol avec des côtes à répétition jusqu'à Bilbao. Au programme des 15 derniers kms, une montée de 7 km d'un pourcentage moyen de 4,3%, avec quelques rampes et lacets qui laissèrent des traces dans les jambes des rescapés. Les coureurs ont terminé leur périple dans le parc Artxanda sur les hauteurs de la ville, où était jugée l'arrivée pour les 70 finishers de cette édition 2025.



**Photo: Olivier Drouin, organisateur de cet incroyable raid remettant une affiche-souvenir à Mr le Maire**

## La belle réussite du cross départemental des pompiers

Organisé de mains de maître par le Centre de secours du Barétous, le cross départemental des pompiers s'est déroulé, le samedi 15 novembre dernier, sous un soleil radieux. Ce ne sont pas moins de 200 participants qui se sont inscrits au programme des nombreuses courses qui étaient proposées sur l'espace sportif Nelson Paillou. Merci à Jean-François Lacazette d'avoir accepté de mettre à disposition des organisateurs le pré, jouxtant l'espace Kokoni, pour proposer un parcours un peu plus long correspondant aux attentes d'un tel rassemblement.

A l'heure des récompenses les Arettois(es) pouvaient arborer un large sourire avec les premières places glanées par Raymond Trey (catégorie vétérans hommes) et celle de Laura Camblong (catégorie séniors femmes) que l'on voit ici félicités par André Arribes, Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques (SDIS 64). Félicitations à nos champions !!!!



## Le chantier jeunes mobilisé sur « la colline aux enfants »



Du 21 au 25 juillet dernier, cinq jeunes d'Arette (Sur la photo de gauche à droite Sarah, Téo, Timea, Zya et Alban) ont participé à un atelier d'été à la fois citoyen, utile et créatif, organisé par l'association La Haüt, en partenariat avec la commune.

Encadrés par Clarisse, animatrice, et accompagnés par Jean-Pierre Traillé, représentant la municipalité, les jeunes ont mené à bien deux missions concrètes au service de leur village. Le premier travail était inscrit dans la continuité du gros nettoyage effectué en amont par la réserve communale ayant permis de dégager l'accès puis de sécuriser le site du Calvaire. Les jeunes ont repris le flambeau en nettoyant et en élargissant certains endroits pour le rendre plus accessible.

Ensuite, ils ont participé à la peinture de la salle principale du futur lieu d'accueil communal « Le Chalet Nelson Paillou » à La Mouline.

Cette action s'inscrit dans une dynamique portée par l'association La Haüt et relayée par la commune : donner aux jeunes une place active dans l'élaboration du cadre de leur existence tout en leur permettant de vivre des projets mêlant citoyenneté, culture et environnement.

## L'association Alpaga'z récompensée au niveau national

Après le prix académique, reçu début Septembre, le projet de potager inclusif « Semons l'inclusion » a pu se présenter au niveau national, rejoignant ainsi les 28 autres projets primés à l'échelon académique concourant pour les trois prix Nationaux. Le 6 novembre dernier, Solweig et Yoann, les représentants de l'association Alpaga'Z se sont vus décerner le deuxième prix national du Fonds Maif pour l'Education (FME). Cette distinction nationale d'un montant de 3000 euros, est venue récompenser un projet inclusif mêlant solidarité, entre-aide, éducation à la Nature et accompagnement.



Le projet « Semons l'inclusion » de l'association Alpaga'z, consiste en la création d'un potager avec des enfants. Des places sont réservées spécifiquement aux enfants porteurs de handicaps de type neurotypes (TSA, TDAH, DYS) mais aussi aux enfants en difficultés sociales et aux enfants bénéficiant de la protection de l'enfance. La création de ce potager, son suivi ainsi que toutes les activités annexes (création de nichoirs, hôtels à insectes, observation de la faune et de la flore, constructions diverses...) sont les vecteurs d'un apport de connaissance scientifique et environnemental, mais aussi et surtout citoyen de solidarité, d'inclusion et d'entre-aide. Cette distinction rejaillit sur la commune d'Arette où l'association Alpaga'z est implantée depuis quelques années. Pour rappel elle accueille, au quartier Bihoueyt, tous les mercredis et la deuxième semaine des petites vacances, les mineurs inscrits auparavant, ainsi que l'été à l'occasion de séjours.

## Kokoni récompensé lors des Trophées du Tourisme 64

C'est à l'occasion de la 7 ème édition des trophées du Tourisme et devant un parterre de professionnels du secteur que la modeste société Kokoni s'est vu remettre, le 27 Novembre dernier, le prix de la meilleure « Jeune entreprise » pour l'année 2025.

Pour rappel cette société créée par François Bary et Nathalie Noël a implanté, il y a 3 ans, avec le soutien de la municipalité, 4 tiny-houses sur un terrain situé dans l'espace Nelson Paillou ayant une vue directe sur la montagne. En plus de ces hébergements au bardage en bois brûlé, très inspiré des techniques utilisées au Japon, pour une protection optimale contre les intempéries et les insectes, K-Banes posées (tel est le nom commercial de ce produit) offrent une buanderie avec lave-linge et sèche-linge ainsi qu'un local vélo et un bain nordique en plein air. Avec plus de 500 nuitées en 2025, Kokoni méritait assurément d'être salué par l'Agence Départementale du Tourisme (ADT 64) et le groupe Sud-Ouest. Cela a été fait lors d'une soirée en grande pompe à l'hôtel Biziropoz de Saint Jean-de-Luz. Comme d'habitude, cet évènement a mis en lumière les initiatives portées par les acteurs locaux du territoire, en particulier celles engagées dans les démarches responsables et attentives aux différents publics. Kokoni labellisé « station vélo » et engagé vers l'Ecolabel européen méritait indiscutablement d'être mis en avant parmi la dizaine de candidatures retenues dans la catégorie « Jeune entreprise ». Cette récompense rejaillit sur notre commun compte tenu de l'importante médiatisation de cet évènement que l'on pourra revoir sur TV Pays au mois de Février 2026. Félicitations à François et Nathalie qui en construisant leur maison sur les hauteurs de Gestas ont définitivement posé leurs valises à Arette et qui par leurs nombreuses activités contribuent également à la vie de notre village.



## Les travaux de ces derniers mois

Comme chaque année, **l'entretien de notre réseau routier** aura (malgré l'absence de subventions) fait l'objet de travaux conséquents en 2025. C'est ainsi que pas moins de **120 000 € TTC** auront permis de reprendre en totalité la route du quartier Létonne et les antennes Mirassou-Casaux et Bellegarde ainsi que le chemin Lapuyade à la Mouline et l'impasse Lahore au village et une partie de la voirie du quartier Ourdie.

Pour ce qui concerne **le réseau d'eau potable**, 2025 aura vu la réfection complète de la canalisation qui part de chez Mirassou-Casaux à Létonne jusqu'à chez Règle à Ourdie. **600 m de tuyaux** auront été posés, en régie, cet automne, pour régler, on l'espère définitivement, le côté fuyard de ce secteur. La recherche de fuites révélant la fragilité de certains secteurs, ils feront, l'objet de la même attention dans les mois à venir,

Pour ce qui concerne **les bâtiments communaux**, l'aménagement du local situé à proximité de la mairie, qui servait jusqu'à cet automne de salle de musique, a été réalisé en régie permettant ainsi d'accueillir, à peu de frais, l'association **La Pierre Handis-Pyrénées** dans d'excellentes conditions. De plain-pied, suffisamment spacieux, ce local abrite désormais les cimogs et autres engins de l'association mais également une salle de réunion et un petit coin cuisine pour le plus grand bonheur des membres de l'association.

Chantier des plus spectaculaires de ces dernières semaines, la nécessaire **réhabilitation du pont d'Escametch**



aura été rondement menée par l'entreprise Létoile passée maître dans ce type de travaux. Depuis sa construction vers 1800, le lit du « Vert » n'aura eu de cesse de s'éroder et ainsi d'abaisser le fil d'eau d'environ 1,50 m. De sorte que les culées et les piles de ce pont reposaient depuis quelques mois sur un flysch très sensible au marnage ou carrément dans le vide. Leur démolition complète et leur reconstruction avec un ancrage plus profond ont été réalisés pour anticiper l'érosion future du cours d'eau. A noter que la réalisation des épaulements de la pile centrale bien qu'ayant réduit légèrement la

surface d'écoulement de l'ouvrage (5%) n'aura aucun impact pour l'avenir vu que le cours d'eau est bien plus bas qu'à l'origine. La construction d'un mur en retour en rive gauche amont viendra parachever ce gros chantier au printemps prochain et il y a fort à parier que vous serez nombreux à descendre cet été par le cheminement latéral pour venir admirer les dessous de ce pont voute remarquable.

## *L'accompagnement de nos professionnels de santé*

Soucieux du prochain départ à la retraite de nos trois docteurs, le Conseil Municipal s'est adjoint ce printemps les services d'Office Santé (voir délibération page 9). L'étude qui a débuté cet automne a, dans un premier temps, permis de recueillir les besoins de tous les professionnels de santé du territoire. Reste désormais à négocier l'acquisition du cabinet médical actuel et de mener la pré-étude capacitaire et règlementaire adaptée à leurs besoins. Après une restitution partielle ce 15 décembre, l'étude définitive sera remise au début de cette année. Elle présentera les scénarios envisagés et les préconisations pour la poursuite opérationnelle du projet d'une **Maison de Santé** qui pourrait être livrée lors du 1<sup>er</sup> Trimestre 2028.

En attendant, loin de rester inactive, la municipalité a décidé de dédier entièrement la **maison Lespoune** aux seuls professionnels de santé. C'est ainsi que ce bâtiment a fait l'objet de menus travaux en 2025 et est désormais en capacité d'accueillir, les remplaçants en recherche d'un hébergement. Un atout de plus pour tenter de séduire d'éventuels candidats à la reprise de l'activité de nos médecins préoccupés, comme nous, par leur succession. A noter que cette réhabilitation a également permis d'installer, dès cet automne, Madame Donaghy, orthophoniste et Madame Coupé, hypnothérapeute, et qu'à partir de Janvier 2026 elle accueillera Madame Etchetto, nutritionniste.



Ci-dessus, aux côtés de Mr le Maire, Bernard Uthurry, Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, entourés de quelques participants (dont Jean-François Tristan et Jean-Pierre Jauréguiberry propriétaires du cabinet médical actuel) lors de la restitution partielle de l'étude d'Office Santé, le 15 décembre dernier.

## Hommage au général Galharague à l'occasion du 8 Mai

Le 80e anniversaire de la fin du second conflit mondial a donné l'occasion d'honorer la brillante carrière militaire d'un citoyen d'Arette. Bien qu'il soit né à Tarnos en 1914, Charles André Galharague s'est toujours considéré comme citoyen d'Arette où il fut élevé dès l'âge de sept ans par ses grands-parents.

Marchant sur les traces de son père, officier décédé en 1925, il entre, alors qu'il avait à peine dix ans, au Prytanée militaire de La Flèche, puis poursuit ses études à Saint-Cyr.



A partir de là, il va mener une brillante carrière militaire qui va lui valoir de nombreuses décorations, dont celle de Commandeur de la Légion d'honneur. C'est avec le grade de général de division qu'il est nommé commandant de la place de Paris en 1971, ce qui lui permettra de superviser le défilé du 14 juillet aux côtés du président de la République. Après avoir pris sa retraite à 58 ans il va partager son temps entre les Hauts-de-Seine, où il a installé sa famille, et Arette, son village de cœur. Il s'éteint le 1er mars 2011 à son domicile de Chatenay-Malabry avant d'être inhumé au cimetière de son village de cœur Arette où il repose depuis. Un tel parcours méritait amplement d'être immortalisé.

C'est ce qui a été fait à l'occasion du 8 mai 2025 par le maire de la commune qui s'est attaché, en présence d'une délégation d'anciens combattants du village, juste avant la traditionnelle cérémonie au monument aux morts, à dévoiler sur la façade de sa demeure arettoise, une plaque relatant ce parcours militaire pour le moins hors-norme.

## Construction d'un kiosque remarquable au centre du village

Point de départ des « Sentiers du patrimoine », qui seront balisés ce printemps, un kiosque remarquable par sa construction a été implanté cet été dans les Jardins de Salet, au cœur du village d'Arette. (voir article page 32)

Réalisée dans les ateliers de l'entreprise Rocher, située en Normandie, la toiture de cet édifice est des plus harmonieuses tant par sa charpente que par sa couverture en ardoise. Elle est le fruit d'un projet imaginé par deux enfants d'Arette, amis dans la vie et tous deux Compagnons du devoir et du tour de France.



Le premier, Paul Castagné, charpentier dans l'entreprise Rocher, lauréate de l'appel d'offres lancé ce printemps par la municipalité, a dessiné et réalisé la structure qui a été photographiée sous toutes ses coutures depuis sa mise en place. Il est vrai que les arcs et autres pièces torses en lamellé-collé relèvent d'un savoir-faire que seule la formation des Compagnons du devoir est à même de dispenser.

Son compatriote Patrice Camblong, aidé de nombreux Compagnons, a réalisé, dans les règles de l'art, la couverture en ardoise d'Espagne naturelle. Les deux frises en ardoise de la tour ajoutent une touche artistique à la toiture, tout comme les deux vaches et les quatre blasons en plomb des différents corps de métier qui sont intervenus sur ce chantier.

Reste à faire les bancs semi-circulaires qui entoureront prochainement une pierre ronde issue d'un moulin local avant de poser l'épi sur le faîte de ce magnifique édifice qui fait, bien évidemment, la fierté des pères de ces deux jeunes, eux-mêmes charpentiers-couvreurs.

En attendant l'inauguration à l'occasion des fêtes locales, le maire, Pierre Casabonne, a tenu à féliciter et remercier Paul et Patrice pour la réalisation de ce chef-d'œuvre dont le financement, comme l'ensemble du projet des Sentiers du patrimoine, a été rendu possible grâce au concours de l'Union européenne, via le groupe d'action locale Montagne béarnaise (fonds Feder au titre du programme Leader 2021-2027), ainsi que du Département des Pyrénées-Atlantiques comme le rappelle la photo ci-contre.

## Un 11 novembre émouvant et sous le soleil



C'est sous un soleil radieux et en présence d'une cinquantaine de personnes que s'est déroulée la traditionnelle cérémonie de l'armistice qui mit fin à la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Parmi celles-ci, aux côtés du dernier piquet des anciens combattants, une délégation de pompiers du centre de secours local renforcée par la présence d'un représentant de la gendarmerie ainsi qu'une vingtaine d'enfants.

Cette cérémonie fut l'occasion d'avoir une pensée émue pour Pierre Sendral, fidèle parmi les fidèles de tous nos rassemblements commémoratifs disparu le 20 Octobre dernier à l'âge de 90 ans.

Pour le plus grand plaisir de l'assistance, la Marseillaise, reprise à plein poumons par l'assistance, fut accompagnée à la trompette par le jeune Adrien Noussitou, que nous ne remercierons jamais assez pour sa disponibilité. A l'heure où bien des dépôts de gerbe se font en petit comité, ce 11 Novembre fut assurément un moment du souvenir intergénérationnel des plus rassurants dans une période où la menace d'une nouvelle guerre n'a jamais paru aussi proche.

## La commune a signé une convention avec la mutuelle Mutami

**Le Centre Communal d'Actions Sociales d'Arette a signé une convention de partenariat avec la mutuelle Matami, offrant ainsi aux Arettois un meilleur accès aux soins et à la prévention.**

Résultat de la réflexion concertée de trois citoyens d'Arette, Rosie Bernadicou, Jacques Mora et René Garat, le projet d'une mutuelle communale a été envisagé. Cette perspective pour le moins originale a abouti à la signature d'une convention qui va permettre un meilleur accès aux soins et actions de prévention pour l'ensemble des habitants de la commune d'Arette. Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) d'Arette a proposé un partenariat avec la mutuelle Mutami reposant sur des initiatives sociales, solidaires, bienveillantes et responsables.



Signataire de cette convention, Laetitia Skrela, conseillère en entreprises et collectivités au sein du groupe Mutami, s'est félicitée de cette nouvelle démarche, tout comme Pierre Casabonne, président du CCAS et maire d'Arette. Il est précisé que, dans le cadre de ce partenariat, le CCAS joue un rôle de facilitateur. Il soutient l'action de la mutuelle et joue un rôle de relais auprès des Arettois. Il leur transmet les informations indiquant aux intéressés la marche à suivre afin d'obtenir de nécessaires indications sur ce contrat de la mutuelle Mutami. Dans cette optique, une réunion publique a été organisée le lundi 8 septembre, salle Barétous-Roncal.

Une soixantaine de personnes y ont participé et au final, ce ne sont pas moins de 30 personnes qui ont, à l'heure où nous écrivons ces lignes, bénéficié de cette initiative en souscrivant un contrat Mutami. Il convient de souligner qu'aucune participation financière de la commune n'est attendue de la part de la mutuelle. L'heureux partenariat signé a pris effet au 1er septembre pour une durée de trois ans.

## Arette, commune du Pays d'Art et d'Histoire

Avec une moyenne de participants en hausse (54 contre 43 en 2024), le cycle des conférences de l'été Arettois peut-être qualifié d'une très bonne cuvée tellement la passion et l'érudition de chacun des intervenants aura été au rendez-vous. Le cycle 2025 aura été marqué par la commémoration de 80 ans de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale avec pas moins de 4 soirées qui lui auront été consacrée, pour à chaque fois, au-delà d'un temps de mémoire beaucoup d'émotion.

Dates	Thèmes et conférenciers	Public
16 Juillet	« Œdipe devina l'éénigme » documentaire de Yannick Chaumeil	38 personnes
23 Juillet	« Sur les traces de Joseph Hourcourigaray » conférence de René et Jean-Michel Bédécarraz	64 personnes
30 Juillet	« L'errance de la famille juive allemande Hartog, durant la 2 <sup>ème</sup> guerre mondiale » avec Ainslie Hepbrun	72 personnes
6 Août	« Quizz sur les langues régionales » avec Michel Feltin-Palas	43 personnes
13 Août	Documentaire sur « La bataille de Monte Cassino »	49 personnes
20 Août	« Le voyage de l'émigrant » conférence de Pierre Castillou et de Régine Péhau-Gerbert	61 personnes
<b>Total</b>	<b>Moyenne de 54 personnes par soirée</b>	<b>327 personnes</b>

Pour L'été prochain, voici le programme tel qu'il a été arrêté avec l'ensemble des intervenants

Dates	Thèmes et conférenciers
15 Juillet	« 2024, les toits de Paris en seine » Documentaire de Joel Daguerre
22 Juillet	« L'Europe, Pourquoi ? Comment ? » conférence de Philippe Cuisson
29 Juillet	« Vent debout » documentaire de Laurence Fleury avec Patrice de Bellefon
5 Août	« Gentilhommières et Mousquetaires » Conférence Alix Bastian
12 Août	Documentaire sur « Le Débarquement en Provence d'Aout 1944 »
19 Août	« Une langue en plus » documentaire de Michel Feltin Palas avec Francis Cabrel
26 Août	« Les chemins de Saint Jacques » Conférence de Pierre Castillou

Pour ce qui concerne la fréquentation du musée, avec 1400 visiteurs elle aura été en baisse comparativement aux dernières années. Cette baisse s'explique par une fréquentation en berne de mai à septembre, sans doute liée à un bilan touristique estival des plus maussades. Cependant la visite de deux groupes de « Part'Agés » les 19 et 26 Septembre dernier aura été un moment très apprécié par les guides tout heureux de faire découvrir la richesse de notre patrimoine local à des aînés qui peut être l'ignoraient.

## Le projet Pyrénéa Campus est entré dans sa dernière ligne droite



Démarrée le 8 Janvier 2025, avec la signature en mairie des marchés par les entreprises retenues, la transformation de l'ancien collège en résidence de tourisme s'est poursuivie tout au long de l'année écoulée. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le village de lodges (photo ci-contre) construit sur le terrain Martinez (face au fronton) n'attend plus que les travaux de terrassement qui permettront la mise en place des cheminements et les très attendus aménagements paysagers. En attendant, qu'il nous soit permis d'adresser un immense merci à Eulalie et Daniel Claverie qui ont eu la

gentillesse de mettre leur terrain adjacent à ce chantier pour le dépôt du matériel nécessaire à sa réalisation. Sans leur compréhension il ne fait aucun doute que son avancement aurait été bien plus compliqué et...beaucoup plus long.

Pour rappel, cet investissement a été entièrement financé par la SARL Domaine Lapédagne, constituée de Thibault Lassalle et Raphaël Courty, après que ce terrain leur ait été cédé pour l'euro symbolique lors d'un acte passé devant notaire. Trois lodges supplémentaires sont implantés à l'intérieur même de la cour du collège, en lieu et place des préfabriqués qui s'y trouvaient jusqu'ici. Ces trois lodges, tout comme le bassin de nage de 25 m tout proche, ont été également pris en charge par les futurs gestionnaires qui n'ont pas ménagé leur peine lors des travaux de démolition et qui suivent, depuis le début, avec assiduité chacune des réunions de chantier. On le comprend aisément quand on sait que l'ouverture au public de Pyrénéa Campus est prévue pour le 20 Juin prochain. Il reste désormais 6 mois pour terminer les 19 appartements dont 10 seront accessibles pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), pour un total de couchage de 129 lits. Restent également à faire toute l'aile côté Pacheu qui comprendra un espace bar et une salle de 180 m<sup>2</sup> pouvant accueillir des banquets ou des séminaires. Sans oublier l'espace de balnéothérapie qui pourra accueillir 20 personnes. Composé d'un bain froid, d'un hammam et d'un espace aquatique il sera ouvert à tous ainsi que le bar-restaurant.



Malgré un contexte de raréfaction des aides publiques, des subventions ont malgré tout été obtenues pour financer cette lourde opération (1 697 174 € sur 3 600 000 € HT soit 47 %) et un emprunt de 2 000 000 € a récemment été accordé par la caisse des dépôts et consignations (voir page 17).

Sensibilisée par le caractère inclusif du projet, la Fondation John Bost qui s'occupe de 2000 personnes en situation d'handicap, dans 42 établissements de l'ouest de la France, a décidé d'apporter son parrainage en

s'engageant pour les 5 prochaines années aux côtés de la SARL Domaine Lapédagne. Ce parrainage va se traduire par de nombreuses semaines réservées, à un tarif préférentiel, durant les mois de janvier, mars et octobre et le versement d'une Contribution annuelle d'un montant de 50.000 € pendant cinq ans. Ce soutien des plus généreux a fait l'objet d'une signature en mairie comme en atteste la photo ci-contre. Aux côtés du directeur de la Fondation John Bost, Mr Guillaume de Clermont se trouvait à droite Raphaël Courty, Mr Poussard et Mme Morillon de la Fondation John Bost et à gauche Thibault Lassalle, Pierre



Casabonne, Frédéric Viard et Franck Hosteins, ancien et actuel Président de la Pierre Handis-Pyrénées, qui n'étaient pas les moins heureux de voir enfin aboutir un projet espéré depuis tant d'années.



## Un marché de Noël des plus réussis

Bénéficiant de conditions météos exceptionnelles pour un 7 décembre, le marché de Noël 2025 aura tenu toutes ses promesses grâce à l'investissement d'Aurélie Bergerot, d'Aurore Bernet et des membres de l'association « partageons nos silences ». Avec une cinquantaine d'exposants et la mobilisation des parents d'élèves, la place des Jardins de Salet et la salle des fêtes avaient fière allure, récompensant ainsi des mois de préparation pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Aux dires du Père-Noël que l'on voit ci-contre en bonne compagnie ce marché de Noël est en passe de devenir un temps fort de l'hiver Arettois. C'est donc tout naturellement que la municipalité a apporté son concours à sa réussite prenant en charge les frais inhérents à la présence d'une calèche qui aura transporté nombre d'enfants tout au long de l'après-midi. Félicitations assorties de nos remerciements aux organisatrices de ce magnifique moment qui en appelle d'autres.

## Achat groupé pour des groupes électrogènes

Voilà une idée de cadeau qu'aurait pu avoir le Père-Noël, se grouper pour obtenir un prix attractif afin de se doter d'un groupe électrogène. Face à la recrudescence des tempêtes qui mettent à mal le réseau électrique, vous avez été quelques-uns à nous solliciter pour explorer cette possibilité. Ce fut le cas le 13 novembre dernier, après le passage de Claudia, où de nombreux foyers d'Arette ont été privés d'électricité et ce durant plusieurs jours. Dès lors, l'alimentation des congélateurs ou celle plus cruciale des appareils pour les personnes souffrant d'insuffisance respiratoire apparait comme une nécessité. Pour les personnes intéressées par l'achat d'un groupe électrogène capable d'alimenter une maison (puissance entre 3500 et 8000 Watts), nous vous invitons à vous manifester en téléphonant à la mairie (tel 05 59 88 90 82) avant le 31 Janvier. Après recherche du meilleur rapport qualité/prix, nous reviendrons vers ces personnes pour qu'elles confirment ou pas leur engagement avant de passer une commande définitive.



## Le 650<sup>ème</sup> anniversaire du traité de paix signé à Anso en 1375



650 ans après la signature de ce qui est aujourd'hui considéré comme le plus vieux traité de paix en vigueur en Europe, les représentants de Barétous et ceux de Roncal, se sont retrouvés sous le porche de l'église d'Anso où fut proclamée, le 16 Octobre 1375, la sentence qui mit fin aux conflits sanglants entre les bergers Barétounais et Roncalais de la Pierre St Martin. Accueillis par Maria Blanca Alfonso de la Riva, maire d'Anso, les élus, en tenue traditionnelle, après avoir réaffirmé à haute voix leur engagement à respecter l'accord de paix (en espagnol, en français, en basque et en béarnais)

ont signé un document indiquant qu'ils allaient demander l'inscription de cet évènement, (renouvelé chaque 13 Juillet), au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Affaire à suivre....

## Le moulin communal remis à flot

Recensé en 1385, par les agents de Gaston Fébus, acheté en 2000 par la municipalité, remis en service en 2001, le moulin communal, après avoir servi de support pédagogique pour des centaines de pensionnaires du Centre PEP d'Arette, avait bien besoin d'une lourde réhabilitation. Passionné par cet édifice, Michel Castagné (photo ci-contre) qui en fut l'un des animateurs des plus dévoués et des plus experts, se désolait de voir l'ensemble de son mécanisme prêt de rendre l'âme. C'est avec beaucoup d'abnégation que Michel s'est lancé le défi de refaire l'intégralité des pièces en bois, permettant la chute de l'eau dans les roues à aubes. Comme chacun le sait leur rotation sous le moulin permet celle des roues en pierre à l'intérieur du moulin et l'écrasement du grain (blé ou avoine) qui donne la farine. Grâce au soutien technique de Patrice Larrouy, employé communal tout aussi passionné, notre moulin vient ainsi d'être remis à flot pour, aux dires de Michel, au moins 100 ans.



Nous n'attendrons pas aussi longtemps pour lui exprimer ainsi qu'à Patrice nos plus vifs remerciements pour cette magnifique résurrection qui permettra bientôt des visites ouvertes au public.



## Des nouvelles de nos commerces

Sujet de beaucoup d'inquiétudes en 2024, les fermetures quasi simultanées de l'épicerie Bergerot, du restaurant Gouaillardeu et de la boulangerie Pouey avaient suscité bien des commentaires. Heureusement 2025 aura vu la réouverture de la boulangerie Ti Pain Ti Pain, tenue par Baptiste Jauffrit jeune boulanger âgé de 35 ans que l'on voit aux côtés de Jean Pouey. Dans une boutique totalement rénovée qui a aussi connu des transformations, puisque l'atelier de production a été déménagé à l'avant, (où se tenait auparavant le coin épicerie) il accueille les clients, les mardis, mercredis, vendredis et samedi de 7h30 à 13h et de 16h à 18h30.

Une bonne nouvelle ne venant jamais seule, beaucoup se réjouiront aussi de la santé retrouvée de Jean qui, n'en doutons pas, aura mis la main à la pâte pour partager, en ce début d'année, sa spécialité des galettes des rois. Autre excellente nouvelle, la réouverture du restaurant Gouaillardeu, cœur battant du village qui s'est remis à battre aussi fort que par le passé pour le plus grand bonheur des autochtones et des touristes.

## La belle dynamique du Centre culturel Ambille

Ouvert au public le 30 Août dernier, le Centre Culturel Ambille, dirigé de mains de maître par Adèle Daubon, est depuis ouvert au public 21h30 par semaine. A ses côtés une équipe de 14 bénévoles en assure les permanences. A l'heure du premier bilan, force est de constater que l'engouement du public est au rendez-vous. Avec 250 adhésions, Arette fait mieux que Bedous (213) et Lasseube (159). Mais le bilan le plus réjouissant est celui des nouvelles adhésions au nombre de 154 autrement dit de personnes qui ne fréquentaien pas jusque-là de bibliothèques. En comptabilisant les accueils de groupes (écoles mais aussi club des aînés) le Centre Ambille a accueilli près de 1700 personnes ce qui est remarquable. Pour ce qui concerne les livres empruntés, ils concernent pour 2/3 la jeunesse et 3000 emprunts de livres ont été enregistrés en moins de 3 mois soit un peu plus 170 par semaine. Avec un accueil de classes tous les 15 jours (d'Arette et d'ailleurs) et 6 animations par mois autour de la lecture, de la musique (voir photo ci-contre), des jeux de société ou de la pratique des arts, le centre Ambille n'est pas qu'une médiathèque mais un véritable outil de promotion de la culture. L'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Béarn (EMIBH) se félicite des locaux mis à sa disposition et est un acteur incontournable de la vie de ce lieu. L'espace d'exposition de quelques tableaux de Paul Ambille participe à son intérêt et le partenariat avec la Fondation Taylor est l'assurance d'avoir en juin 2026 d'autres tableaux pour un renouvellement de qualité. En résumé Paul et Paulette Ambille auraient à coup sûr appréciés l'ambiance conviviale qui règne au sein de leurs demeures et combien ce Centre Culturel participe à la vie d'Arette leur village de cœur.



## Personnel communal : deux départs compensés par deux arrivées

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la nécessaire réorganisation du service administratif, consécutive au départ de la secrétaire générale Patricia Lagadec repartie vers sa Bretagne natale.

Bien qu'ayant gardé une résidence secondaire aux Bourdès, elle y occupe, depuis la mi-mars, le poste de Directrice Générale des Services de la commune de Plougonven.

Pour pourvoir à son remplacement, nous avons fait le choix de promouvoir **Florence Ruscillo** qui, avec le précieux concours de sa collègue **Jaqwie Péhau** et beaucoup d'investissement personnel a su brillamment prendre le relais. Connaissant parfaitement l'essentiel des dossiers de la commune, dans un moment où de lourds projets comme la réalisation du centre culturel Ambille ou le lancement du chantier Pyrénée Campus alourdissaient un quotidien déjà chargé, ce binôme a su parfaitement justifier le choix de la municipalité. Que Florence et Jaquie trouvent ici l'expression de nos plus vifs remerciements pour avoir solidairement relevé le challenge qui leur était proposé.

Pour pourvoir le poste resté vacant du service administratif, la municipalité a recruté **Cindy Bahurlet** jusqu'alors secrétaire de l'EHPAD d'Aramits, résidant à Arette au lotissement Bératu. Depuis son arrivée en Avril, son désir de bien faire et son sourire permanent ont à coup sûr contribué à son intégration au sein d'une équipe largement renouvelée ces derniers mois. Travaillant en binôme avec Ana Paula, au sein de l'Agence postale communale,

on la voit, ci-contre, à gauche de Florence Ruscillo (au centre), désormais secrétaire générale de l'ensemble de nos services.

Recruté en 1999, Rock Prado a, comme Patricia Lagadec, fait le choix de rejoindre une autre collectivité en l'occurrence la ville d'Oloron où il occupe, depuis juin, un rôle à responsabilité du service de l'eau et de l'assainissement. Lors de son pot de départ, Monsieur le maire n'a pas manqué de le remercier pour son engagement durant 25 ans au service de la commune tout en lui souhaitant beaucoup de réussite dans sa nouvelle affectation. Pour le remplacer, la municipalité a retenu **Frédéric Fayant**, jusqu'alors employé du Syndicat Mixte de la Pierre St Martin, néo Arettois depuis quelques mois, qui a décidé de s'y implanter définitivement en y construisant sa maison dans le lotissement Hondagneu. Connaissant parfaitement l'ensemble du personnel communal, lui aussi n'a eu aucune difficulté à rapidement trouver ses marques pour le plus grand bonheur de notre collectivité.



## Quel avenir pour le Centre PEP et le Chalet Nelson Paillou ?

Pas épargnée par des turbulences qui lui échappent, notre collectivité après avoir vécu douloureusement l'épisode de fermeture de nos commerces en 2024, (voir page ci-contre), a appris, en 2025, la fermeture brutale du Centre Honoré Baradat et le licenciement de son personnel. Cela constitue bien évidemment une mauvaise nouvelle pour notre économie car le centre PEP était jusqu'alors un acteur important pour nos commerces, les transports et les loisirs. La fin des classes de neige aura de fâcheuses conséquences pour la Pierre St Martin car, on le sait, les premières descentes en ski sont un atout primordial pour son avenir tellement l'attachement des skieurs est fort pour la station de leurs débuts. Ne pouvant interférer sur une décision qui relève du domaine privé, nous formulons le vœu que l'année 2026 soit, comme pour les commerces, porteuse d'une solution afin que ce centre retrouve le dynamisme que nous lui avons connu par le passé.

Paradoxalement, toujours dans la rubrique du parascolaire, l'année 2025 aura été l'année du don à la commune du chalet Nelson Paillou par l'association AROEVEN de Bordeaux. Voté à l'unanimité, le 5 Avril dernier, lors d'une Assemblée Générale, ce don sera suivi d'un acte de vente pour l'euro symbolique dans le courant du mois de Janvier. Afin de réaliser les nécessaires travaux de mise aux normes et de rafraîchissement des peintures sans compter le remplacement du mobilier devenu obsolète au fil du temps, la recherche de subventions a déjà permis d'obtenir 65 000 € de fonds européens via le projet POCTEFA « Larra-La Piedra Dynaval 360 » (voir page 19). En attendant une réhabilitation conséquente, c'est en régie que quelques menus travaux permettront, dès ce début d'année, d'accueillir deux classes de neige palliant ainsi bien modestement à la défaillance des PEP 64.

## *Les travaux agricoles de ces derniers mois*

Comme en atteste la photo ci-contre, le girogroyage des secteurs de Béret, Lioos et Soulaing (pour partie) aura été l'opération la plus spectaculaire de 2025. Cette opération poursuivie tard dans la nuit, n'aura pas manqué d'interroger nombre de personnes se demandant parfois si ce n'étaient pas des dameuses. Ce travail remarquable réalisé par les entreprises locales Carrère et Lahourcade participe à l'entretien des espaces intermédiaires qui ont tendance à s'embroussailler faute de chargement animal ou de difficultés à pratiquer l'écoubage. Tout aussi spectaculaire mais moins à la vue, la réhabilitation de la piste d'Auriste par l'entreprise Borau aura permis de répondre à l'attente des éleveurs des secteurs d'Auriste, Lère, Clot et Cot d'Ire. Du travail vite fait bien fait, aux dires de tous et qui mérite des remerciements appuyés à Jean-Louis pour son efficacité.



Dans un tout autre registre, c'est en régie qu'ont été réalisés des travaux de reconfiguration de l'étage de la cabane de Mahourat pour créer une chambre supplémentaire. Grâce au savoir-faire de Fred Fayant, (voir page 31), qui n'a pas oublié son passé d'artisan ces travaux ont été terminés avant le début de la saison d'estive et largement salués par les occupants de la cabane heureux de pouvoir offrir un peu d'intimité à une nouvelle bergère.

## *Les sentiers du patrimoine et la colline aux enfants*

Le territoire de la commune d'Arette est riche de lieux remarquables, accessibles par un vaste réseau de chemins permettant aussi de découvrir la diversité des paysages. Il existe déjà plusieurs dispositifs de découverte du patrimoine, à commencer par la Maison du Barétous, et des chemins d'itinérance liés aux traditions montagnardes telles que le « Chemin de la Transhumance ». Autour du village, peu de parcours accessibles en particulier aux familles avec enfants existent. De plus, une étude conduite en 2024 par le cabinet Tikopia a montré l'inadéquation entre l'offre de sentiers actuelle avec les attentes des touristes en séjour ou de passage. Parmi les griefs relevés ont été soulignés la faiblesse de l'information, le manque d'entretien voire l'abandon de certains sentiers, et surtout le manque de lisibilité de l'offre. A partir de cet état des lieux, il s'est agi de construire un nouveau projet global décliné en une programmation d'actions d'aménagements et de mise en valeur de l'ensemble des sentiers de découverte. Parmi ces actions d'amélioration, la proposition d'aménager un lieu d'accueil et d'information visible à destination des marcheurs et découvreurs du patrimoine a conduit à la construction du kiosque des Jardins de Salet. Ce kiosque est destiné demain à devenir le pôle central des départs du réseau de promenades et de randonnées de la commune. Ainsi 5 itinéraires partiront de là : le tour du Soum de Casteigts, (pouvant aller jusqu'au jardin des fées pour les plus endurants), la boucle du col du Trêmeil, le tour du village d'Arette, la boucle de Lioos et la colline aux enfants au Calvaire.



Cette dernière n'est pas la moins originale des propositions retenues. Comme son nom l'indique elle s'adresse aux plus jeunes avec pour fil conducteur une enquête permettant de recueillir 4 chiffres issus de questions posées sur le patrimoine local sur les différents sites aménagés. Outre 3 tipis dans le secteur de la marnière, les enfants pourront se reposer sur le banc disposé au pied du mur nettoyé par le camp jeunes de cet été (page 25). Un peu plus loin au pied de la croix, ils pourront admirer le village depuis le belvédère qui vient d'y être implanté. Enfin un dernier endroit constitué de jeux et d'une magnifique cabane ornée d'un mousquetaire leur permettra de se glisser dans la peau de ces héros de cape et d'épée en glissant leur tête dans un trou prévu à cet effet. Munis de la photo attestant qu'ils sont bien parvenus au terminal de ce parcours, les enfants pourront redescendre à la Maison du Barétous où leur aura été remis au départ un livret explicatif. Là, les 4 chiffres, issus de leur enquête, leur permettront (ou pas) d'ouvrir le cadenas du coffre dans lequel les attendra un trésor. Cette balade inaugurée avant cet été, constituera un lieu des plus prisés de Pyrénéa Campus, sans compter que les questions posées tout au long du parcours seront une invitation à venir dans la Maison du Barétous pour en savoir plus sur notre patrimoine.

# *La vie associative*

## *Comité des fêtes d'Arette*

Le Comité des Fêtes tient à remercier chaleureusement l'ensemble des habitants du village pour leur présence, leur soutien et leur bonne humeur tout au long de l'année. Nous voulons aussi remercier nos membres du comité qui ont œuvré en amont des fêtes ainsi que tout au long du week-end notamment avec notre fameux repas du dimanche qui comptait 370 adultes et 50 enfants, un vrai record ! En mars a eu lieu notre loto qui s'est déroulé dans une ambiance conviviale. De nombreux habitants du village et de la vallée étaient présents. La soirée a rencontré un très beau succès. Au mois de mai, nous avons organisé notre mai'choui avec 150 couverts pour un moment festif. Grâce à votre participation, cette journée a été un véritable temps fort pour notre village. Pour l'année 2026, le Comité des Fêtes repart avec un nouveau bureau avec en co-présidence Léo Dunugon et Pauline Haristouy. A la trésorerie Pauline Castagné et Clément Mazéris puis nos deux secrétaires Lola Peyret et Nadège Loustau. Un nouveau bureau motivé et déterminé pour continuer de faire vivre notre commune à travers des animations et des événements pour petits et grands. Pour terminer, nous vous donnons rendez-vous le samedi 30 Mai, date à laquelle se déroulera notre Mai'choui, puis le week-end du 26-27-28 Juin 2026 où auront lieu nos fêtes de la Saint-Pierre.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année 2026.

Le Comité Des Fêtes d'Arette

## *Association NRV (Nouvelle Résolution en Vallée)*

L'association Nouvelle Résolution en Vallée vous a proposé pas moins de neuf évènements durant l'année 2025. De plus en plus de villageois viennent assister aux différents spectacles et certain(e)s sont même devenus des fidèles à nos rendez-vous musicaux et nous les en remercions !

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons remporté un appel à projet de la CCHB qui va nous permettre de vous présenter en 2026 le « Projet d'Arts et Tous ». Nous irons tout au long de l'année à la rencontre de la culture musicale et artistique de trois grandes régions du monde.

Il sera mené conjointement avec le centre culturel Ambille et le tiers-lieu PicNic sur trois temps forts durant l'année. Premier RDV en mars pour découvrir l'Amérique du Sud, puis nous passerons en mai par l'Afrique et enfin en octobre nous poursuivrons le voyage jusqu'au Moyen Orient. Pour chacune de ces journées, Adèle nous proposera des lectures de contes au centre culturel, des ateliers de découverte seront proposés sur le tiers-lieu (danse salsa, orientale, cuisine ? etc...) et un spectacle musical de qualité clôturera chaque journée. Cette programmation viendra compléter les évènements réguliers menés par l'association. Pour ne rien manquer vous trouverez nos affiches dans les commerces du village et/ou suivez nous sur FB et Instagram !! Musicalement.

L'association NRV pour vous servir ♪♪

## *Association culturelle du Barétous – section patrimoine -*

Durant l'année 2025, nous avons réalisé une quinzaine de sorties tant en Béarn qu'au Pays Basque. Comme d'habitude, nous avons participé à différentes manifestations : conférences et musée d'Arette, Fêtes des bergers à Aramits en septembre avec présentation et défilé de vieux tracteurs.

Le bulletin semestriel est distribué aux adhérents et aborde la petite histoire de notre vallée...

Le livret « Une Chronique de la Junte de Barétous-Roncal », ouvrage collectif autour de Joseph ARREGLE est toujours en vente à la poste d'Arette.

Janette ANANOS notre fidèle adhérente nous a livré cette année un nouveau livre : « Voisin, voisine ». Pour informations, voici notre site internet : [www.patrimoinebaretous.com](http://www.patrimoinebaretous.com)

Nos remerciements à la municipalité d'Arette pour son aide et en ce moment de l'année nous vous souhaitons à tous une Bonne Année 2026 !

Le Président Jean-Claude Escarain

## Association Part' Ages

- Le Club qui compte 98 adhérents va entamer sa 4ème année.
- En 2025, les réunions hebdomadaires du lundi ont rassemblé une vingtaine de participants pour partager des jeux de société, des plaisirs de conversation ponctués de goûters.
- Nous avons démarré l'année par la traditionnelle Galette des rois.
- En Février, la Troupe Les Mousquillous nous a bien divertie avec un spectacle de saynètes en Béarnais, 81 personnes ont passé un excellent moment Salle Roncal.
- En Mars, quelques "Esbagates" ont partagé une sortie cinéma à Oloron.
- En Avril, une journée nous a réuni pour la visite de la gare de Canfranc et de la Citadelle de Jaca suivie d'un bon repas à Urdos avec retour par Lescun pour la visite d'une Asinerie.
- Une nouvelle sortie cinéma a réuni 18 personnes.
- En Mai, le repas des Adhérents a été apprécié par 61 personnes dans une ambiance toujours conviviale.
- Le 22 mai une conférence sur la prévention de l'AVC menée par Dr Castagnet (service de Neurologie du CH de Pau) assistée de l'Infirmière référente de cette spécialité. L'assemblée de 65 personnes a bénéficié aussi de la participation aux débats des docteurs Tristan et Garat.
- En Septembre : Visites du Centre Culturel Ambille et du Musée du Barétous : 37 personnes la 1ère semaine et 28 sur la 2ème ont profité des commentaires éclairés et passionnés de Pierre Casabonne et de Jean Claude Escarain. Visites guidées ayant été gracieusement assurées par la commune.
- En Octobre : Sortie du Musée du Béret à Nay pour 32 personnes qui se sont ensuite régalées d'une excellente Poule au Pot à la Ferme Casau Estrem à Cardesse.
- En Novembre : Sophie Bellocq, kiné à Arette et Coordinatrice des Professionnels de Santé a programmé différents Thèmes à raison d'un Atelier par semaine :

Prévention des chutes, Exercices d'Equilibre, Diététique, Médicaments avec la participation et les conseils du docteur Tristan.

Limités à 12 personnes par séance, nous n'avons pas pu satisfaire toutes les demandes !

Nous tenterons en 2026 d'autres programmations suivant la disponibilité des intervenants.

En Décembre, quelques adhérents ont bénéficié d'ateliers numériques à l'initiative de la CCHB (une fois par semaine) Conseils d'utilisation de téléphone, tablette, ordinateur Etc

Ces propositions seront renouvelées en 2026 mais limitées à 6 participants par atelier !

L'Assemblée Générale aura lieu mi-janvier. La date sera communiquée par voie de presse !

Bonne Santé à tous et Merci à la Municipalité pour son soutien



ASB BARETOUNAISE PELOTE



Présidence Théo Henrotin et Léa Gonzalez. Trésorière Marie Brégeaud. Secrétaire Mikel Jorajuria



Ecole de Pelote : Entrainements les mardis/jeudis par Kévin Pucheu pour la quarantaine de futurs champions.

**Les résultats 2024/2025 :** En mur à gauche gomme creuse en tête à tête catégorie M12 trois finales 100 % ASB Lylian est champion contre Tiago G / En mur à gauche paleta cuir Béarn : Jules et Joannes sont vice-champions du Béarn / En trinquet paleta cuir championnat de France : Mattin et Esteban N sont vice-champions de France.

En trinquet gomme creuse 2 contre 2 : Simon et Justine sont vice-champions du Béarn. (Photo ci-contre)

En frontenis Béarn : Justine, Lou et Juliette sont vice-championnes du Béarn.

## Les résultats 2025/2026

En frontenis Béarn : Simon et Noé sont vice-champions du Béarn de niveau 2 / Pierre et Louis sont vice-champions du Béarn de niveau 1.

Esteban et Simon (joueur de Moumour) sont vice-champions en catégorie M14/ Jules et Joanes sont vice-champions en catégorie M16.

En trinquet paleta cuir : Matin et Esteban sont vice-champions du Béarn.



Séniors : Entrainement le mardi soir avec Kevin Puchoux. **Résultats des Championnats janvier et été 2025 :**



En **trinquet** 2<sup>ème</sup> série : Céline H et Johanna sont championnes du Béarn face à Marion et Léa.

Mur à gauche. 1ère série janvier 2025 : Finale 100% ASB Céline G et Johanna l'emportent face à Marion et Léa.

En **fronton**, Sylvain et Gaby sont battus en quart de finale !

Championnat septembre 2025 En **trinquet** gomme pleine : 1ère série : Céline H et Johanna se sont inclinées en quart de finale.



2ème série : Marion et Léa ont dû déclarer forfait en poule suite à une blessure de Marion.

En **mur à gauche** : 3ème série : Le classement de Sylvain et Gaby ne leur permet malheureusement pas de poursuivre en phases finales. En 1ère série féminine : début des phases de poules en Janvier 2026 pour Céline H et Delhia ainsi que Céline G et Johanna.



**Tournoi annuel en mur à gauche gomme pleine** : Réussite du tournoi 2025 avec pas moins de 80 équipes le tout clôturé par une agréable soirée !! Une fois de plus merci aux bénévoles pour l'organisation ainsi qu'à la commune d'Arette pour la mise à disposition de la salle Nelson Paillou. L'édition 2026 aura lieu en mars !

**Soirées estivales au fronton** : Durant l'été 2025, l'ASB a organisé les très attendues soirées du mardi avec des mini-parties menées par les jeunes pilotaris de l'ASB, des parties féminines en gomme pleine, le Joko Garbi et gomme pleine masculine. Ces bons moments sportifs sont l'occasion d'une découverte de la pratique pour les touristes, de retrouvailles entre Barétounais, autour d'un verre et des traditionnels pastechs façonnés sur place. L'ASB Pelote remercie le public fidèle et tous les bénévoles qui contribuent à l'animation de ces soirées estivales dont le succès ne faiblit pas. Rendez-vous-même place, même heure à l'été 2026. N'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre ! **Meilleurs vœux sportifs pour 2026 !** Le bureau de l'ASB Pelote et tous ses membres.



## **ADMR du Barétous : une dynamique nouvelle au service de tous**

Depuis plusieurs mois, l'ADMR du Barétous connaît une évolution très encourageante. Après une période marquée par des difficultés de recrutement, l'association a renforcé son équipe grâce à l'arrivée de quatre nouveaux salariés d'intervention. Ce renouvellement permet aujourd'hui d'honorer pleinement les contrats des bénéficiaires et de répondre favorablement aux nouvelles demandes d'accompagnement à domicile.

Portée par une équipe professionnelle et impliquée - aides à domicile et auxiliaires de vie – l'ADMR du Barétous offre une prise en charge cohérente et adaptée aux besoins des bénéficiaires. Les intervenants œuvrent quotidiennement pour offrir à chacun un accompagnement humain et respectueux.

L'association peut également compter sur l'engagement précieux de ses bénévoles, qui participent activement au maintien du lien social et au soutien des familles du territoire. Leur présence contribue à renforcer l'ancrage local de l'ADMR et à préserver l'esprit de solidarité qui anime le Barétous.

En collaboration avec les différents professionnels du territoire, l'ADMR s'engage aux côtés des bénéficiaires pour permettre leur maintien à domicile dans les meilleures conditions (Conseil départemental, assistantes sociales, hospitalisation à domicile (HAD), professionnels médicaux et paramédicaux etc).

Grâce à cette dynamique positive, l'activité de l'ADMR du Barétous est en pleine croissance. L'association poursuit son objectif : rester un acteur de proximité fiable, attentif et disponible pour les habitants qui ont besoin d'un accompagnement à domicile.

L'ADMR du Barétous remercie chaleureusement les habitants pour leur confiance renouvelée et réaffirme son engagement au service de tous.

Le Conseil d'Administration et l'ensemble de l'équipe de l'ADMR du Barétous présente à tous les lecteurs de ses meilleurs vœux pour 2026.

## ***L'Entente Aramits-Asasp, un club uni face aux défis***

Acteur incontournable de la vie sportive locale, l'Entente Aramits-Asasp occupe depuis de nombreuses années une place importante dans notre vallée. Le club est bien plus qu'un lieu de pratique sportive, il est un espace de partage, de transmission et de convivialité, fondé sur des valeurs fortes telles que le respect, la solidarité et l'esprit d'équipe.

La saison dernière a laissé de bons souvenirs aux joueurs et aux supporters. Grâce à l'engagement collectif et au travail du staff et malgré un début de saison en demi-teinte, l'équipe fanion a défendu fièrement les couleurs du club, en atteignant les seizeèmes de finale du championnat de Fédérale 2, contre Bergerac.

Pour l'équipe 2, la saison a été plus compliquée sur le plan sportif.

Le début de la saison actuelle s'avère encore plus compliqué. Face à une concurrence relevée et à une infirmerie plus que remplie, les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes. Toutefois, l'état d'esprit du groupe reste exemplaire. Les joueurs continuent de travailler avec sérieux et détermination, conscients que ces périodes plus délicates font aussi partie de la vie sportive et permettent de renforcer la cohésion et la solidarité.

L'avenir de l'Entente Aramits-Asasp repose également sur son **école de rugby**, véritable pilier du club.

Chaque semaine, de nombreux jeunes y découvrent les bases du rugby. Encadrés par des éducateurs passionnés, ils apprennent non seulement les règles du jeu, mais aussi des valeurs essentielles comme le respect, l'entraide et le dépassement de soi. La formation se poursuit avec les équipes **cadets et juniors**, maillon essentiel entre l'école de rugby et les seniors.

La vie du club a de nouveau été marquée cette année par la disparition de Jean-Ro Berrieix, **ancien joueur devenu arbitre**, profondément engagé au service de l'Entente Aramits-Asasp. Après un long combat contre la maladie, il nous a quitté, laissant une empreinte forte dans la mémoire du club. L'ensemble des licenciés, dirigeants et bénévoles souhaitent lui rendre hommage en adressant ses plus sincères pensées à sa famille et à ses proches.

Enfin, le club peut compter sur l'investissement constant de ses **bénévoles**, indispensables au bon fonctionnement et à l'animation de la vie associative. Plus que jamais, l'Entente Aramits-Asasp invite les habitants de Barétous à venir soutenir les équipes, assister aux rencontres et partager ces moments de sport et de convivialité, dans les bons comme dans les moments plus difficiles.

Au nom de l'Entente Aramits Asasp, nous vous souhaitons une très bonne année 2026,

**Les points forts**

Jean-François CAZAUX, Maire d'Aramits, a accueilli en sa mairie, le 24 octobre 2025, l'association Barétous Solidarité qui y tenait son assemblée générale. **Les invités :** les membres de l'association, les élus de la vallée, les professionnels de santé, les associations de 3<sup>ème</sup> âge, les partenaires institutionnels et les familles des usagers.

**Le bilan d'activité de l'Ehpad et du Ssiad.**

En 2024, l'Ehpad a accueilli 84 résidents, 54 permanents et 30 en séjours temporaires. Le Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) a pris en charge 16 patients de la vallée. L'accueil de jour géré par la Fondation Pommé a régulièrement fonctionné le mardi à Aramits. L'Equipe Spécialisé Alzheimer de Santé Service Oloron a poursuivi la prise en charge à domicile de cette pathologie de plusieurs patients en Barétous.

**Une nouvelle gouvernance a pris ses marques** depuis 2024, une direction administrative renouvelée avec une nouvelle directrice, une nouvelle comptable, un secrétariat et un pôle technique réorganisés. En parallèle, un renouvellement des instances est intervenu au CSE (Conseil Social et Environnemental), à la présidence et vice présidence du CVS (Conseil de Vie Sociale) et au bureau de l'association DIAHMAN regroupant le personnel.

**Le personnel de l'Ehpad et du Ssiad en 2024** a compté 76 contrats (47 CDI et 29 CDD) compris les contrats des agents en formation pour 39,15 ETP (Equivalent Temps Plein). Le Président a souligné le rôle du personnel dans le bon fonctionnement des services et a listé les actions et les efforts de l'association pour soutenir son personnel et sa formation.

**Concernant le Ssiad**, le président a rappelé la nécessité voulue par la loi de transformer, le Ssiad en « Service Autonomie Mixte », associant les soins et l'aide à la personne. Des recherches de partenariat ont été entreprises avec l'ADMR puis élargies à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Haut Béarn avec l'ASAD et le Ssiad d'Oloron et le Ssiad de la Vallée d'Aspe. Le conseil fédéral de l'ADMR a décidé de se retirer du projet. Les travaux de rapprochement se poursuivent entre les autres acteurs. Le projet est à soumettre avant 2026.

**L'association a poursuivi son implication territoriale** avec sa participation à l'association Barétous Santé pour élaborer le projet de santé et soutenir la création de la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) de Barétous par les professionnels de la vallée. L'association participe aussi à la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) avec les professionnels des 3 vallées. Ces 2 projets sont aujourd'hui des réalités sur les rails, qui ne demandent qu'à se développer.

**La santé financière de l'association** : le montant des dépenses 2024 de l'association s'élève à 2 697 539 € dans un exercice clôturé avec un déficit de 32 157 € et ce, malgré l'apport de 16 609 € de dons de particuliers et de subventions des communes de la vallée. Le déficit est expliqué par l'écart entre la forte évolution des dépenses sous les effets de l'inflation et la progression des recettes qui a été voulue plus modérée pour en limiter l'impact sur les tarifs. Le commissaire aux comptes, Monsieur Bertrand BELLY, a certifié ces comptes et a souligné la saine gestion de l'association.

**Le budget prévisionnel pour 2025** a été arrêté à 2 697 428 €. Un ratrappage partiel sur les recettes de tarification devrait permettre un retour vers l'équilibre.

**La vie de l'association** : l'assemblée générale a renouvelé le tiers de son conseil d'administration. René IPAS, Jean-Jacques LAGUNE, Jean-Marc NOUSSITOU, Fernand REDONDO ont été réélus et Nathalie TETILLON a été élue en remplacement de Béatrix JAUREGUIBERRY.

**La prochaine assemblée générale** : rendez vous est donné à Arette en 2026.

**Le soutien à l'association** : Le président a souligné et remercié l'apport des donateurs de la vallée, qui favorise les projets. L'association a reconduit sa demande de subvention aux communes sur la base de 1€ par habitant et a relancé son appel aux dons annuel, auprès des habitants de la vallée.



## Dojo de Barétous

### Une année pleine d'ambition



Après une année 2024 bien remplie, 2025 a également été riche en actualités et en résultats à commencer par la belle 3ème place de Gauthier, aux championnats cadets 1ère division ; ou encore Tristan qui se classe second au circuit benjamin.

Sans oublier la visite annuelle de notre champion Béninois, Valentin Houinato qui a eu la gentillesse, comme à chaque fois d'ailleurs, d'animer un entraînement avec nos jeunes judokas.

Nous avons vendu quelques crêpes au départ de la navette pour La Pierre St Martin. Une nouvelle initiative que nous reconduirons en février prochain pour contenter les gourmands.

C'est à Hasparren, aux championnats départementaux, que Sébastien finit 2ème et Tristan 3ème. Ce dernier termine 3ème de la poule des 1ers lors des poules de 9 à Ogeu les Bains.



Le lendemain, c'était au tour des petits de s'exprimer et les résultats sont là ! Ambre, Sophie et Élias 3ème, Pierre, Clara et Ryan 2ème, Samuel 1er.

Et ça continue avec l'animation des petits tigres où Ambre, Ryan Samuel et Clara s'illustrent avec bravoure.

Nous avons clos l'année sportive par la fête du club et une course d'orientation au village.

On pourrait penser qu'il ne se passe rien, pendant les grandes vacances, au Dojo Barétous. Mais détrompez-vous ! En juillet 2025, nous avons, comme chaque année, travaillé avec les PEP64 pour une initiation judo avec les jeunes de la MECSA d'Arette.

Et dès la rentrée, c'est reparti avec Gauthier qui se rend à Bressuire, tournoi Label A, où il finit 9ème (belle perf !)



Les plus jeunes ont également été au RDV, le 18 et 19 octobre, à Sauvagnon avec Samuel, Elias et Ryan qui montent sur la seconde marche du podium ; et Tristan, Naël, Imalia et Clara se dressent à la 3ème place.

Gauthier, quant à lui, était, le même jour, à Coulounieix et termine 9ème.

C'est lors des vacances de la Toussaint que nous avons pu, pour une dernière fois, animer quelques cours de judo, avec les enfants de la MECSA d'Arette du PEP64. Merci au PEP pour la confiance qu'ils nous ont accordée durant toutes ces années. Et enfin, c'est à Limoges que Gauthier s'incline après de très beaux combats.

Nous tenons à remercier chaleureusement, la Commune d'Arette qui nous soutient dans tous nos projets. En espérant voir, pour cette nouvelle année, fleurir ce nouveau Dojo tant attendu.

Merci à l'entreprise DINTRAS pour ses dons et son investissement.

Merci à l'entreprise 'Ti Pain pour sa générosité et sa gentillesse.

Merci à l'entreprise Lindt pour son don.

Encore merci au PEP64 de nous avoir permis de transmettre notre passion à un nouveau public.

Et surtout, merci à tous nos bénévoles pour leur engagement et leur bonne humeur.

Bonne année 2026 à tous.



"La Montagne Ouverte à Tous" en toutes saisons !

## 2025 : L'année de passation pour La Pierre Handis Pyrénées

L'année écoulée aura vu le départ de Frédéric VIARD de la présidence de l'association et la nomination de Franck HOSTENS pour prendre la suite des actions engagées et poursuivre le développement de LPHP. La continuité si importante de nos actions solidaires en direction des personnes en situation de handicap est assurée et une action déterminée dans la durée avec tous les partenaires sera poursuivie (Mairie, Conseil général et régional, Fondations, Associations, FFH...) pour l'accessibilité de la station à toutes les personnes en situation de handicap.

Notre étroite collaboration avec Pyrénéa Campus va apporter une activité supplémentaire à notre association et grâce à des hébergements adaptés va pouvoir accueillir les personnes qui viennent pratiquer nos activités. Offre qui manquait cruellement dans la vallée.

Nous avons pu acquérir un nouveau 4x4 indispensable à nos balades sympas à Arette et en montagne pour nos activités d'été : sorties Cimgos, Fauteuils tout terrain et Joëlette électriques.

Nos activités d'hiver restent les mêmes à savoir des cours de ski en partenariat avec l'école de ski français et des balades adaptées avec les bénévoles LPHP (ski debout, Tandem ski, Dualski piloté, Trotiski, Kartski) en collaboration avec les remontées mécaniques et un domaine skiable accessible avec un personnel formé puis des passages handiskis adaptés. Toutes nos activités sont proposées à toutes et à tous en toutes saisons.



## A.S.B section ski



La saison 2025-2026 vient de débuter et l'AS Barétous ski a fait sa rentrée pour promouvoir et développer la pratique du ski alpin auprès des enfants de la vallée et du Haut Béarn.

**La section compétition**, composée de 23 compétiteurs, affiche un effectif plus réduit cette saison en raison du départ des plus grands pour les études. Cette année, Paul Hourticq, moniteur ESF, a rejoint l'équipe des entraîneurs composée de Pascal Lago et de Pascal Hourticq.

Les entraînements ont repris depuis l'ouverture de la station le 6 décembre dernier.

Ses compétiteurs participeront aux différentes courses régionales qui se dérouleront sur l'ensemble du massif Pyrénéen français. Les meilleurs seront appelés à concourir sur des épreuves nationales.

Depuis plusieurs années, certains d'entre eux accèdent et poursuivent la formation initiale du cursus DE de moniteur de ski ou se dirigent vers le brevet national de pisteur-secouriste.

De nombreux moniteurs de ski, pisteurs et employés des remontées mécaniques sont issus du club.

**La section loisirs** « samedi neige » progresse en nombre de licenciés, 40 au total (deux fois plus que l'année dernière) issus de la vallée. Ces jeunes skieurs sont encadrés par deux moniteurs ESF, Alain Larraguetta et Jean-Pierre Mauléon accompagnés de moniteurs fédéraux et de parents bénévoles.

Ces derniers auront le plaisir d'effectuer 11 journées de ski à partir du samedi 27 décembre et prépareront le passage des étoiles.

La saison 2025-2026 est donc lancée, nous remercions la mairie d'ARETTE, les mairies de la vallée, l'ESF La Pierre Saint-Martin pour leur soutien tant sur un plan humain que financier, nos partenaires Intermarché, Locaski, l'épicerie de la Marmotte et Tabac presse souvenirs de la Pierre St Martin.

Nous vous souhaitons une bonne année 2026, vous pouvez nous suivre nos activités sportives sur le compte instagram : as\_baretous\_ski\_club



*À tous nos lecteurs, bonne année 2026*



## *Informations pratiques*

❖ **Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arette**

- Du mardi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Le samedi matin de 9 h à 12 h à l'Agence Postale Communale pour tous renseignements.

❖ **Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale et de la Maison du Barétous**

- Du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
- Le samedi matin de 9 h à 12 h

❖ **Horaires d'ouverture du Centre Culturel Ambille**

- Du mardi au samedi : de 10 h à 12 h 30
- Les mercredis et vendredis : de 14 h à 18 h

❖ **Toute personne désirant diffuser une information dans le bulletin municipal peut adresser un courrier à la Mairie d'ARETTE, en précisant l'objet « Bulletin municipal ».**

❖ **Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie**

❖ **Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : [arette64.fr](http://arette64.fr)**  
Il vous renseignera sur tout ce que vous devez savoir sur la vie de la commune sur le plan administratif et sur l'actualité.



Selon la Loi de juillet 1881 sur la publication des journaux municipaux : dépôt légal en cours. Directeur de publication : Mr Pierre Casabonne